

DELIBERATION CA099-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 22 octobre 2020

Objet de la délibération : Convention CFA FormaSup

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 5 novembre 2020, le quorum étant atteint, arrête :
La convention CFA FormaSup est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour et 8 abstentions. Un membre s'est déconnecté en cours de séance.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 13 novembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 13 novembre 2020

ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS SOUSSIGNEES :

AGEFASUP - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES, organisme gestionnaire du CFA FORMASUP des Pays de la Loire, représenté par son Président, Monsieur Gaël GARANDEAU

Ci-après désignée « le CFA » ;

CFA FORMASUP des Pays de la Loire - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES représenté par son Directeur, Monsieur Mathieu DOSSET

D'UNE PART ;

ET,

L'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont la dénomination exacte est : **UNIVERSITE D'ANGERS**

Dont le siège social est situé 40 rue de Rennes, 49035 Angers

Représenté par Christian ROBLEDON

En qualité de Président de l'Université d'Angers,

Dûment habilité par délibération CA 015-2020 du 12 mars 2020

Ci-après désignée « l'Etablissement » ;

D'AUTRE PART ;

Le CFA et l'Etablissement étant ci-après dénommés ensemble les « Parties », et séparément la « Partie ».

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie étudiante n° XXX du XX/XX/2020

Vu la délibération du conseil d'administration n°XXXX du XX/XX/2020

Il est préalablement exposé et déclaré ce qui suit :

Le CFA a pour objet de favoriser l'information, l'orientation, l'accompagnement, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à l'emploi et à la professionnalisation par le développement de formations en alternance et plus particulièrement en apprentissage.

L'Etablissement a pour objet d'assurer les missions de service public de l'enseignement supérieur énumérées à l'article L. 123-3 du code de l'éducation, à savoir :

- La formation initiale et continue tout au long de la vie ;
- La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux

associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;

- L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- La coopération internationale.

Le CFA a souhaité confier à l'Etablissement, au sein d'une Unité de Formation par Apprentissage (UFA), la mise en œuvre de formations d'apprentissage ou de toute autre action de formation ou d'accompagnement en lien avec l'objet de l'association CFA.

L'Etablissement déclare disposer des moyens, des compétences et de l'expérience nécessaires pour à mener à bien les formations qui lui seront confiées par le CFA et ce, en toute indépendance sans aucun lien de subordination.

Désireuses de formaliser les modalités de leur relation contractuelle, les Parties se sont donc rapprochées afin conclure le présent contrat.

En outre, les Parties déclarent et reconnaissent que la négociation ayant précédée la conclusion du présent contrat a été conduite de bonne foi et avoir bénéficié, pendant cette négociation, de toutes les informations nécessaires et utiles pour leur permettre de s'engager en toute connaissance de cause.

Chacune des Parties déclare par ailleurs avoir communiqué à l'autre Partie toute information que cette dernière pouvait légitimement ignorer et susceptible de déterminer son consentement.

Les Parties déclarent que les engagements et obligations souscrits dans le cadre des présentes sont équilibrés et correspondent aux objectifs qu'elles poursuivent, ceux-ci résultant notamment de la négociation susmentionnée. Il résulte de ce qui précède que l'économie générale du contrat est préservée.

Sur ce point, il est ici précisé que le présent contrat constitue un accord global, de gré à gré, librement et pleinement négocié, dont chacune des stipulations est interdépendante des autres.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Fondements juridiques

Le présent contrat-cadre est conclue en application :

- du Livre II de la Sixième Partie du Code du travail,

- et plus particulièrement de l'article L6233-1 du Code du travail qui dispose :

« Les enseignements dispensés par le centre de formation d'apprentis peuvent être dispensés dans un établissement d'enseignement au sein d'une unité de formation par apprentissage. Cette unité est créée dans le cadre d'une convention entre cet établissement et le centre de formation d'apprentis.

L'établissement d'enseignement a la responsabilité pédagogique des formations dispensées par son unité de formation par apprentissage. »

- des articles R6232-22 et suivants du Code du travail.
- des articles L. 421-14 et 335-12 du Code de l'éducation.

Article 2 – Objet

Le présent contrat-cadre a notamment pour objet de :

- créer et définir les orientations générales de l'unité de formation par apprentissage (ci-après « **UFA** »),
- préciser le contenu des contrats d'application,
- répartir les obligations et responsabilités entre les Parties,
- définir les moyens et les modalités pédagogiques des formations,
- fixer les moyens et les modalités de financement.

Article 3 – Conclusion de contrats d'application

3.1. Modalités pratiques

L'Etablissement assure la responsabilité pédagogique des formations confiées par le CFA. Formasup Pays de la Loire Chaque composantes (UFA) se voit proposer un contrat d'application regroupant l'ensemble des formations confiées.

Le contrat d'application est élaboré par le CFA.

A cet effet, l'Etablissement remet au CFA, trois (3) mois avant le début de la formation, l'ensemble des documents nécessaires précisés dans le contrat d'application

Chaque contrat d'application est retourné par l'Etablissement au CFA dûment régularisé au moins quinze (15) jours avant le début de la formation.

Chaque contrat d'application précise l'offre de formation **(3.2.)**, l'organisation pédagogique **(3.3)** et les conditions financières **(3.4.)**.

Les stipulations de ce contrat cadre sont de plein droit applicables à chacun des contrats d'application conclus entre les Parties.

3.2. Description de l'offre de formation

Chaque contrat d'application décrit l'offre de la formation, à savoir :

- l'objet de la formation,
- le ou les diplômes ou titres préparés le cas échéant,
- les conditions particulières d'accès à la formation pour certains diplômes ou titres certifiés.

3.3. Organisation pédagogique

Chaque contrat d'application décrit l'organisation pédagogique de la formation, à savoir :

- l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé,
- la durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement,
- le rythme d'alternance (calendrier), date de début et fin de formation
- les locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement.

3.4. Conditions financières

Chaque contrat d'application précise les conditions financières de la formation, à savoir :

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou bénéficiaire ou pour réaliser la formation et les modalités de paiement,
- la mise à disposition éventuelle de matériel.

Chaque contrat d'application comprend une annexe financière établie par le CFA.

Il est rappelé que l'Etablissement a l'obligation d'établir et de transmettre au CFA le récapitulatif des dépenses effectuées au titre de l'UFA pour chaque formation.

Ce récapitulatif, accompagné du bilan pédagogique, est transmis par écrit au CFA à la fin de la formation et au plus tard dans les trois (3) mois suivant la fin de la formation concernée.

Les éventuels dépassements du budget prévisionnel sont entièrement supportés par l'Etablissement.

Article 4 – Obligations et responsabilité des Parties

4.1. Obligations du CFA

Il est rappelé, en application de l'article L. 6233-1 du Code du travail, que le CFA conserve la responsabilité administrative de la gestion des contrats d'apprentissage.

A cet effet, le CFA s'engage :

- à vérifier que l'objet et l'organisation de la formation précisée dans chaque contrat d'application sont conformes aux obligations légales qui régissent l'apprentissage,

- à informer et accompagner les parties prenantes en vue de la conclusion puis de la bonne gestion du contrat d'apprentissage,
- à informer les apprentis et les employeurs de leurs droits et devoirs,
- à s'assurer de la conformité administrative du contrat d'apprentissage,
- à produire et à adresser à l'Etablissement d'enseignement tous les documents, outils et procédures nécessaires au suivi des apprentis,
- à accompagner les apprentis et les employeurs tout au long du projet pour apporter des réponses à d'éventuels problèmes dans une logique de réussite et d'insertion vers l'emploi,
- à assurer la relation administrative avec les organismes publics ou privés en charge du financement de l'apprentissage.

4.2. Obligations de l'Etablissement d'enseignement

Il est rappelé, en application de l'article L. 6233-1 du Code du travail, que l'Etablissement d'enseignement assume la responsabilité pédagogique des formations dispensées par l'UFA.

Le responsable de l'Etablissement d'enseignement est chargé de la direction pédagogique des enseignements de cette unité.

Le responsable de l'Etablissement dans lequel est créée une section d'apprentissage est chargé de la direction pédagogique et administrative de la section.

A cet effet, l'Etablissement d'enseignement s'engage :

- à organiser les enseignements et à fournir les moyens en personnels, locaux et matériels nécessaires au fonctionnement pédagogique conformément aux référentiels des diplômes, aux lois et règlements applicables,
- à finir tout cycle de formation commencé,
- à prendre en charge en lien avec le CFA l'ensemble des relations et procédures administratives concernant les formations et le suivi des apprentis, y compris avant et après la signature du contrat d'apprentissage,
- à gérer les inscriptions des candidats à la formation,
- à utiliser et appliquer les documents, outils et procédures du CFA dans le cadre du suivi des apprentis ou des bénéficiaires et dans le cadre plus global de la démarche qualité du CFA conformément aux articles 6 et 7 ci-après,
- à adresser au CFA copie de tout document ou élément d'information concernant le suivi de la formation des apprentis ou des bénéficiaires,
- informer le CFA et l'employeur de toute absence de l'apprenti en formation dans les meilleurs délais,
- à établir et transmettre au CFA le règlement intérieur pour information et à le communiquer à chaque apprenti.

Le statut d'apprenti confère le statut d'étudiant et permet l'accès aux services communs de l'Etablissement

Article 5 – Modalités de coordination

Le CFA organise la coordination et le suivi des actions de formation en apprentissage confiées à l'Établissement via des instances de concertation pédagogiques et administratives locales ou régionales conformément à la réglementation en vigueur.

Le CFA FORMASUP rencontre la présidence de l'université d'Angers et ses services 2 fois par an afin d'aborder les différents sujets liés au contrat-cadre. Ces rendez-vous s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue et de partager les éléments stratégiques et organisationnels dans l'optique de développer l'apprentissage à l'université d'Angers dans un cadre de dépenses raisonné.

L'Établissement, dûment informé par le CFA selon tous moyens à la convenance de ce dernier au moins quinze (15) jours avant la date de réunion, participe aux instances de concertation mises en place par le CFA.

Dans ce cadre, l'Établissement et le CFA s'engagent notamment :

- à organiser des réunions d'évaluations/bilans/pilotage au cours de chaque formation et en fin de formation, et rendre compte des éléments principaux aux instances du CFA. L'Établissement organise les réunions et convie le CFA à participer à ces réunions au moins quinze (15) jours avant leurs tenues.
- à faire participer le responsable pédagogique de la formation de l'Établissement aux réunions des instances de concertations mises en place par le CFA,
- à informer le CFA dans les meilleurs délais de tout élément concernant le suivi de la formation, des apprentis ou des employeurs, et notamment :
 - de l'assiduité des apprentis aux enseignements,
 - des problématiques d'ordre social,
 - des risques de rupture ou d'abandon,
 - des résultats obtenus aux examens,
 - des éventuels problèmes de discipline ou de comportement des apprentis.

Article 6 – Communication

Le CFA et l'Établissement s'engagent conjointement à faire la promotion des actions de formation en apprentissage.

Dans ce cadre, le CFA s'engage :

- à fournir à l'Établissement une documentation générale sur le fonctionnement de l'apprentissage lors de la conclusion de chaque contrat d'application,
- à fournir à l'Établissement la charte graphique du CFA et tout document ou outil jugé utile à la promotion de l'apprentissage.

En cas de modifications de la charte graphique, l'Établissement s'engage à se conformer aux nouvelles obligations et ce, au plus tard dans les trente (30) jours de son information desdites modifications.

L'Établissement s'engage :

- à fournir au CFA sa charte graphique (le logotype de l'Etablissement étant accessible à l'adresse suivante : <https://www.univ-angers.fr/fr/universite/fonctionnement/services-centraux/dcom/logo.html>) ,
- à intégrer le logo officiel du CFA et/ou de tout partenaire financier, institutionnel ou technique du CFA conformément aux directives du CFA et à sa charte graphique dans tous les documents internes à l'UFA (communication, administratif, financiers, ...) relatifs à la formation précisée dans chaque contrat d'application,
- à assurer la bonne diffusion des documents mis à disposition par le CFA (documents divers - informatifs, pédagogiques, règlementaires, financiers, ...)
- à ne jamais se présenter comme ayant la qualité ou les compétences d'un CFA.

Tout projet de communication doit recevoir, l'accord écrit de l'autre Partie qui fait connaître sa décision dans un délai maximum de 15 jours à compter de la demande. Passé ce délai et faute de réponse, l'accord sera réputé refusé.

Chacune des parties s'engage à ne porter atteinte en aucune manière à l'image de la marque de l'autre Partie. Chaque Partie veille à ce que l'exploitation des signes distinctifs concédée ne porte pas atteinte à l'image et à la notoriété de ces derniers, notamment en les associant à un texte ou un commentaire dénigrant, diffamatoire, injurieux ou, d'une manière générale, en les plaçant dans un contexte dévalorisant ou péjoratif.

Il est précisé que les documents, les outils, la charte graphique et d'une manière générale tous les éléments mis à disposition par l'une des Parties ne doivent être utilisés par l'autre Partie que dans le cadre du présent contrat le tout conformément aux instructions de la Partie détentrice des marques et logos.

Article 7 – Démarche qualité

D'un commun accord, les Parties s'engagent mutuellement dans une stratégie de démarche qualité (QUALIOPI) tant du point de vue financier qu'administratif et pédagogique.

A ce titre l'Etablissement s'engage notamment à respecter :

- les procédures fixées ou qui seront fixées par le CFA dans le cadre de sa démarche qualité,
- les nouvelles procédures fixées par le CFA dans le cadre du décret qualité relatif à la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

D'une manière générale, l'Etablissement s'engage à participer à la promotion de l'image du CFA notamment :

- en assurant un service de qualité conforme aux normes légales et réglementaires qu'il déclare parfaitement connaître, et plus généralement à user de relations courtoises tant vis-à-vis des apprentis que des employeurs,
- en veillant pendant toute la durée du contrat au parfait état d'entretien des moyens mis à disposition pour la mise en œuvre des formations.

L'Etablissement s'engage également :

- à respecter et à faire connaître l'image du CFA auprès du grand public en se conformant strictement aux couleurs, logos et plus généralement à la charte graphique comme indiqué à l'article 6,
- à faire porter, au mieux de ses possibilités, ses efforts de communication sur les formations dont la promotion lui aura été plus particulièrement demandée par le CFA et à suivre les recommandations du CFA, concernant les dites promotions.

Article 8 – Durée

8.1. Durée du contrat cadre

Le présent contrat cadre, prend effet à compter de sa signature par les Parties et au plus tard le 1^{er} janvier 2020, est conclu pour une durée de 3 ans et dans tous les cas jusqu'au 30 juin 2023.

8.2. Durée des contrats d'application

Chaque contrat d'application indique la durée fixée par les Parties pour sa validité ; elle est au moins égale à la durée du ou des cycles de la ou des formations et dans les limites de la durée du présent contrat cadre.

Article 9 – Résiliation

9.1. Résiliation pour convenance

Chacune des Parties peut mettre fin au présent contrat-cadre, à tout moment, sans avoir à justifier sa décision, à condition de respecter un préavis de rupture d'une durée minimale de douze (12) mois avant la cessation effective des relations contractuelles, courant à compter de la réception de la notification adressée afin de signifier la résiliation du contrat, en lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au co-contractant, par la Partie ayant pris l'initiative de la rupture.

9.2. Résiliation pour faute

En cas de non-respect par l'Etablissement de ses obligations prévues par les articles, 4.2, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13 et 15 du présent contrat celui-ci peut être résilié par le CFA.

En cas de non-respect par le CFA de ses engagements prévus au présent contrat celui-ci peut être résilié par l'Etablissement.

Il est expressément entendu que cette résiliation a lieu de plein droit, quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, restée, en tout ou partie, sans effet.

En tout état de cause, la Partie lésée peut demander en justice l'octroi de dommage et intérêts.

9.3. Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

Nonobstant la clause de résiliation ci-dessus, la Partie victime d'une défaillance pour inexécution suffisamment grave de l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations, peut notifier la résolution fautive des présentes par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie défaillante, quinze (15) jours après la réception par cette dernière d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce, en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

En tout état de cause, la Partie lésée peut demander en justice l'octroi de dommage et intérêts.

Les stipulations des articles 9.1, 9.2 et 9.3 sont également applicables à chaque contrat d'application qui peut faire l'objet d'une résiliation indépendamment de la résiliation du contrat-cadre.

9.4. Conséquences de la cessation des relations contractuelles

La cessation du présent contrat-cadre, pour quelque cause que ce soit entraîne notamment les conséquences, suivantes :

- cessation par l'Etablissement, à compter de la date de rupture des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, de toute exploitation et usage des documents, des outils, de la charte graphique et d'une manière générale de tous les éléments mis à disposition par le CFA,

L'Etablissement remet à la disposition du CFA tous les documents, outils et autres éléments que celui-ci lui a fournis.

Il est précisé :

- que la cessation du- contrat-cadre n'emporte pas cessation des contrats d'application en cours qui sont exécutés par les Parties selon les termes et conditions du présent contrat-cadre le tout jusqu'à leurs termes respectifs,
- que la cessation d'un contrat d'application n'entraîne pas la cessation du contrat cadre ni des autres contrats d'application en vigueur .

Article 10 – Obligation de confidentialité

10.1. Informations confidentielles

Les Parties s'engagent à considérer comme strictement confidentiels l'ensemble des documents, outils, informations commerciales, financières et techniques ou autres qui lui ont été et/ou qui lui seront communiqués dans le cadre des relations actuellement en cours, ou dont il pourrait avoir connaissance au titre desdites relations et à l'occasion de l'exécution du présent accord, à condition que les éléments matériels ou immatériels ou informatiques soient marqués ou identifiés comme « confidentiel » ou « secret ».

La communication ou la connaissance de ces documents, informations commerciales, financières et techniques ou autres peuvent s'effectuer sous n'importe quelle forme matérielle, entre autres par écrit ou par échantillon, ou n'importe quelle forme immatérielle, orale, visuelle, ou sous forme de données informatiques et tous les dérivés de ceux-ci, **ci-après « les Informations »**.

10.2. Etendues des obligations

Les Parties s'engagent tant pour leur compte que pour celui de leurs dirigeants, salariés, préposés et conseils, dont elles se portent fort, à ne pas divulguer et utiliser lesdites Informations à quelque personne et sous quelque forme que ce soit, et à ne pas les exploiter à des fins personnelles et/ou en dehors des relations ci-dessus rappelées et de l'exécution du présent accord.

CETTE OBLIGATION NE S'IMPOSE PAS :

- EN CAS D'AUTORISATION EXPRESSE, PREALABLE ET ECRITE DE L'AUTRE PARTIE ;
- SUR INJONCTION DE JUSTICE OU MISE EN DEMEURE D'UNE AUTORITE ADMINISTRATIVE OU DE CONTROLE OU D'UNE JURIDICTION NATIONALE OU INTERNATIONALE ;
- AUX INFORMATIONS RENDUES OU DEVENUES PUBLIQUES PAR LE FAIT DE L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES OU D'UN TIERS ;
- EN PRESENCE D'UN TEXTE LEGAL OU REGLEMENTAIRE AUTORISATION LA COMMUNICATION OU LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS, NOTAMMENT SUR LE FONDEMENT DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION.

Les Parties s'engagent, en outre, à prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver ce caractère confidentiel, comme s'il s'agissait de leurs propres informations, et notamment :

- à ne pas communiquer et révéler ces Informations, qu'aux seuls membres de ses équipes qui ont besoin et à la condition qu'ils soient eux-mêmes tenus par une obligation de confidentialité,
- à ne pas exploiter ces Informations directement ou indirectement sous réserve des autorisations expressément prévues aux présentes,
- à retourner à l'autre Partie , sur simple demande écrite, et dans un délai ne pouvant excéder 10 jours, l'ensemble des documents et Informations, qui lui ont été remis dans le cadre du présent accord, qui restent la propriété de chaque partie .
- à assurer la sécurité physique de ces documents et Informations, par tous moyens appropriés, et en particulier :
 - en les conservant dans des endroits sécurisés ;
 - en apposant sur les documents et supports se rapportant à ses informations, la mention CONFIDENTIEL chaque fois que cela sera nécessaire ;
 - en tenant à jour un registre indiquant les coordonnées de chacune des personnes habilitées à se faire communiquer ces Informations, en mentionnant la date et le lieu de chacune de leurs interventions, et à le transmettre sur simple demande à l'autre Partie ;
- A NE CONSERVER, SAUF ACCORD EXPRES, PREALABLE ET ECRIT DE L'AUTRE PARTIE, AUCUNE COPIE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS ECHANGES DANS LE CADRE DES PRESENTES.

Les Parties déclarent et reconnaissent, en tant que de besoin, que le présent accord et la transmission des Informations échangées dans ce cadre ne leur confère aucun droit de propriété, d'exploitation ou autre sur lesdites Informations.

Les Parties reconnaissent expressément que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés à ces Informations qui lui ont été communiqués appartiennent à l'autre Partie.

Les Parties reconnaissent que toute divulgation qui léserait leurs intérêts est susceptible d'engager leur responsabilité respective.

Cet engagement est en vigueur pendant l'exécution du présent contrat et se poursuit pendant cinq (5) années calendaires après l'expiration normale ou anticipée des présentes.

Article 12 – Salariés des parties

Le personnel de l'UFA est placé sous l'autorité du responsable de l'Etablissement dans lequel la formation est dispensée.

Les salariés et personnels de chacune des Parties demeurent placés sous l'autorité, la direction et la surveillance exclusive de celles-ci.

L'Etablissement recrute, gère et rémunère seul les membres de son personnel dans l'accomplissement du contrat. Il assure directement la direction, la discipline et la sécurité dudit personnel et les membres de son personnel ne peuvent en aucun cas être considérés comme les employés du CFA ou bénéficiaire du statut ou d'un quelconque avantage consenti aux employés du CFA.

Article 13 – Données personnelles

Les traitements conjoints de données font l'objet d'un ou de contrat(s) spécifique(s) de co-traitance. La coresponsabilité concerne en particulier et sans être exclusif les traitements relatifs à la gestion et au suivi de la scolarité des apprentis via l'application « Y-Paréo » proposée par le CFA.

En dehors de ces traitements conjoints, chaque Partie est responsable, chacune pour ce qui la concerne, pour les données qu'elle traite, des formalités et obligations lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données ».

Article 14 – Cession du contrat

Le présent contrat-cadre étant conclu « intuitu personae » à l'égard de l'Etablissement, il s'interdit, d'une part, de transférer, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, le contrat ou l'un quelconque de ses droits et obligations à un tiers et, d'autre part, de confier à un tiers, l'exécution de tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Par ailleurs en cas de changement de contrôle dans la structure de l'Etablissement celui-ci procède à une notification au CFA par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze (15) jours préalablement à ladite modification. Les présentes peuvent alors être résiliées par le CFA.

L'intuitu personae n'étant pas réciproque, les modifications qui pourraient intervenir dans la personne du CFA seraient sans effet sur l'existence ou l'exécution du présent contrat.

Article 15 – Suspension des obligations

Lorsque l'inexécution d'une obligation d'une Partie est imputable à un cas de force majeure, cette Partie est exonérée de responsabilité. La force majeure s'entend de tout événement irrésistible et imprévisible au sens de l'article 1218 du Code Civil et de son interprétation par la jurisprudence et empêchant l'une des Parties d'exécuter les obligations mises à sa charge au titre du contrat. Sont assimilés à des cas de force majeure : les grèves ou conflits de travail chez l'une des Parties, chez un fournisseur ou chez un opérateur national en France ou à l'étranger, les incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, la défaillance d'un fournisseur ou d'un opérateur tiers ainsi que la modification de toute réglementation applicable au contrat et en rendant l'exécution impossible, sans que cette liste ne soit exhaustive.

Chaque Partie notifie à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception la survenance de tout cas de force majeure. Les délais d'exécution des obligations de chacune des Parties au titre du contrat sont prorogés en fonction de la durée des événements constitutifs de la force majeure et leur exécution doit être à nouveau entreprise dès la cessation des événements faisant obstacle à l'exécution.

Si l'exécution des obligations devenait cependant impossible pendant un délai supérieur à un mois, les Parties se concertent en vue d'aboutir à une solution satisfaisante. A défaut d'accord dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'expiration de la première période d'un mois, les Parties sont libres de résilier le contrat sans indemnités de part et d'autre.

Article 16 – Modification – Intégralité

Le présent contrat-cadre ne peut être modifié que par voie d'avenant signé par toutes les Parties.

Il représente l'intégralité des engagements existant entre les Parties. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet des présentes.

Article 17 – Indépendance

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du présent contrat, des partenaires et professionnels indépendants.

Article 18 – Assurance

Chacune des Parties déclare être assurée pour tous les dommages consécutifs à l'exécution des présentes.

Elles s'engagent à maintenir ses assurances pendant toute la durée du contrat et en apporter la preuve à la Partie qui en fait la demande.

Article 19 – Tolérances

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent contrat, ni générer un droit quelconque.

Article 20 – Invalidité partielle

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations du présent contrat n'emporte pas nullité des autres stipulations qui conservent toute leur force et leur portée.

Cependant, les Parties peuvent d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

Article 21 – Droit applicable — Langue du contrat

Les Parties soumettent le présent contrat-cadre au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Il est rédigé en langue française, dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 22 – Différends

LES PARTIES S'EFFORCENT DE REGLER A L'AMIABLE TOUT DIFFEREND DECOULANT DE LA VALIDITE, DE L'INTERPRETATION, DE L'EXECUTION, DE LA RUPTURE DU CONTRAT OU DE LEURS CONSEQUENCES. A DEFAUT DE SOLUTION AMIABLE ACCEPTEE PAR LES DEUX PARTIES DANS UN DELAI DE TRENTE (30) JOURS SUIVANT LA SOLLICITATION DE LA PARTIE LA PLUS DILIGENTE, LE LITIGE SERA SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS, Y COMPRIS EN RÉFÈRE, NONOBTANT L'APPEL EN GARANTIE OU LA PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.

Article 23 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux ou adresses indiqués en tête des présentes.

Toute modification du siège social ou de l'adresse de l'une des Parties n'est opposable à l'autre Partie que huit (8) jours calendaires après lui avoir dument notifiée.

En deux (2) exemplaires

A
Le

P/ LE CFA
Monsieur Gaël Garandau

A Angers
Le
P/L'ETABLISSEMENT
Monsieur Christian Robledo

ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS SOUSSIGNEES :

AGEFASUP - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES, organisme gestionnaire du CFA FORMASUP des Pays de la Loire, représenté par son Président, Monsieur Gaël GARANDEAU

Ci-après désignée « le CFA » ;

CFA FORMASUP des Pays de la Loire - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES représenté par son Directeur, Monsieur Mathieu DOSSET

D'UNE PART ;

ET,

L'UNIVERSITE D'ANGERS

Dont le siège social est situé 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS

Représenté par Christian ROBLEDON

En qualité de Président de l'Université d'Angers,

Dûment habilité par délibération CA015-2020 du 12 mars 2020

Agissant pour le compte de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture 7 allée François Mitterrand, BP 40455, 49004 Angers Cedex 01

Ci-après désignée « l'Etablissement » ;

D'AUTRE PART ;

Le CFA et l'Etablissement étant ci-après dénommés ensemble les « Parties », et séparément la « Partie ».

Vu le contrat-cadre du XX/XX/XXXX entre les Parties portant création d'une unité de formation par apprentissage

I – Objet

Le présent contrat a pour objet de décrire les formations et les diplômes préparés, l'organisation pédagogique et les modalités financières de l'unité de formation par apprentissage (UFA) mis en place au sein de la composante ESTHUA de l'Université d'Angers conformément aux stipulations du contrat-cadre susvisé.

II - Description de l'offre de formation de l'Etablissement

Les formations ci-dessous nommées, sont dispensées par l'Etablissement par voie de l'apprentissage :

1. DEUST 2e année Maintenance Hôtelière Hospitalière et Immobilière
2. DEUST 2e année Accueil d'excellence en tourisme

3. LICENCE GENERALE 3ème année sciences sociales, option : accueil et e-commerce en tourisme
4. LP Bâtiment et Construction, parcours animateur Technicien Sécurité
5. LP Bâtiment et Construction, parcours gestionnaire et responsable des sites Hôtelières et Immobilières
6. LP Métiers de la Mode, parcours création industrielle option modélisme et stylisme de la mode
7. LP Métiers de la Mode, parcours développement et commercialisation de la mode
8. LP Métiers de l'immobilier : Gestion et Administration de Biens, parcours gestion de l'habitat social

Les éléments concernant chacune des formations (objet de la formation, conditions d'accès, organisation pédagogique, durée, rythme, locaux et personnels) sont annexés ci-après et établis pour 14 mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

La description de chaque formation est annexée au présent contrat [annexe 1 à 8]

III – Modalités financières

Les conditions financières de l'UFA sont décrites à l'annexe n° 18 au présent contrat.

IV – Durée et modification

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature des parties pour une durée de 14 (quatorze) mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

V - Application des stipulations du contrat cadre

Les stipulations du contrat cadre susvisé sont de plein droit applicables au présent contrat d'application.

En cas de contradiction, les stipulations du contrat-cadre priment sur celles du présent contrat.

VI – Résiliation

Les modalités de résiliation du présent contrat sont fixées par l'article 9 du contrat cadre susvisé.

VII – Droit applicable et litige

Le droit français s'applique au présent contrat.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend découlant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la rupture du contrat ou de leurs conséquences. A défaut de solution amiable acceptée par les deux parties dans un délai de trente (30) jours suivant la sollicitation de la partie la plus diligente, le litige sera soumis aux tribunaux compétents, y compris en réfère.

En deux (2) exemplaires

A
Le
P/ LE CFA
Monsieur Gaël Garandeau

A Angers
Le
P/L'ETABLISSEMENT
Christian ROBLEDO
Président

Annexe 1 - Contrat D'application
DEUST 2e année Maintenance Hôtelière Hospitalière et Immobilière

Diplôme ou titre préparé : DEUST 2e année Maintenance Hôtelière Hospitalière et Immobilière

Objet de la formation :

À l'issue de la formation les étudiants sont capables d'assurer : - la maintenance des installations techniques du bâtiment et l'optimisation de leur exploitation (électricité, courants faibles, production et distribution de chaleur et de froid, groupe électrogène, installations de sécurité des personnes et des biens, ...) ; -le respect de la réglementation d'hygiène et sécurité ; -la gestion du budget de maintenance et des contrats ; -la gestion d'une équipe de maintenance. Les secteurs d'emploi des diplômés sont essentiellement les hôtels, les hôpitaux, les mairies, les conseils départementaux, les sociétés HLM, les centres commerciaux, les sociétés de service et de maintenance immobilière, les entreprises tertiaires ou industrielles...

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires DEUST 1ère année Maintenance Hôtelière Hospitalière et Immobilière ou titulaire d'un diplôme équivalent.

Sélection sur dossier avant la mi-mai de chaque année.

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3 :

UE1 Compétences transversales en langues étrangères et en Français

Anglais – Communication

UE3 Compétences disciplinaires en ST

Mathématiques appliquées - génie civil

UE4 Compétences préprofessionnelles

Projet professionnel - Informatique - Conférences professionnelles - gestion technique du bâtiment - Fonction sécurité - Groupe Diesel

SEMESTRE 4 :

UE1 Compétences transversales en langues étrangères et en Français

Anglais – Communication

UE2 Compétences disciplinaires en économie et sciences de gestion

Obligations, contrat, responsabilités - Management de l'entreprise - Droit du travail - Comptabilité générale

UE3 Compétences disciplinaires en ST

Génie thermique - Génie électrotechnique

UE4 Compétences préprofessionnelles

Informatique - Conférences professionnelles - Management d'équipes - CAO - Mutations économique sectorielles - Thermique du bâtiment : réglementation et calculs - Qualité - Interactions maintenance immobilière et sécurité - Production de froid et climatisation

UE5 Stage

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le DEUST 2e année Maintenance Hôtelière Hospitalière et Immobilière se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme de l'alternance : 15j /15j.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 7 allée François Mitterrand, BP 40455, 49004 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 9 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 2 - Contrat D'application DEUST 2e année Accueil d'excellence en tourisme

Diplôme ou titre préparé : DEUST 2e année Accueil d'excellence en tourisme

Objet de la formation :

Accomplir les fonctions administratives, gérer le back office, gérer en temps réel la disponibilité des chambres sur un logiciel de réservation, et adapter les tarifs à l'affluence.

- Accueillir accompagner et conseiller les clients français et étrangers sur des prestations relevant du domaine du tourisme.
- Promouvoir et vendre des produits touristiques, élaborer des projets de e-commerce liés à la vente de produits du site touristique, des produits du territoire.
- Développer le site touristique via les réseaux sociaux.
- Négocier avec les partenaires.
- Maîtriser les outils numériques et l'animation de réseau.
- Pratiquer les langues étrangères.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires DEUST 1ère année Maintenance Accueil d'excellence en tourisme ou titulaire d'un diplôme équivalent. Sélection sur dossier avant la mi-mai de chaque année.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3 :

UE1 Compétences transversales en Langues étrangères et en Français

Anglais - LV2 - Communication et pratique théâtrale

UE2 Compétences disciplinaires en économie et sciences de gestion

Gestion de la relation client - Analyser le besoin du client - Initiation à la prospection de clientèle - Comptabilité générale

UE3 Compétences disciplinaires en SHS

Prise en compte du territoire : quelles opérations et activités possibles - Adaptation des approches touristiques en fonction de la clientèle - Méthodes de recherche en sciences sociales

UE4 Compétences préprofessionnelles

Projet professionnel - Maîtrise des outils numériques (trip-advisor...) - Informatique - Conférences professionnelles - Développement d'un produit touristique local - Animer un site et création d'un produit

SEMESTRE 4 :

UE1 Compétences transversales en Langues étrangères et en Français

Anglais - LV2 - LV3 (langue des signes) - Expression écrite et orale, culture générale

UE2 Compétences disciplinaires en économie et sciences de gestion

Droit du consommateur - Théorie générale du marketing - Droit du travail
- Développement des ventes, procéder aux réservations, arrivées, départs - Contrôler et suivre l'activité du service - Réalisation des opérations de caisse

UE3 Compétences disciplinaires en SHS

La France pour les touristes : comprendre les attentes - Typologie des clientèles
: Tourisme, tourisme d'affaires, tourisme et handicap, tourisme et vieillissement - Culture et civilisation : accueillir un touriste étranger, coutumes, habitudes, nourriture ...

UE4 Compétences préprofessionnelles

Projet professionnel - Maîtrise des outils numériques (trip-advisor...) - Création de documents professionnels : création de dépliants, flyers... - Conférences professionnelles
- Traitements des dossiers clients, accueil (téléphonique, physique...) en anglais et français voire LV2 - Mesurer la satisfaction (enquête) - Connaissance de l'environnement touristique

UE5 Stage et projet

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le DEUST 2e année Accueil d'excellence en tourisme se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme de l'alternance : 15j /15j.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 7 allée François Mitterrand, BP 40455, 49004 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 9 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 3 - Contrat D'application

**LICENCE GENERALE 3ème année, sciences sociales,
option : accueil et e-commerce en tourisme**

Diplôme ou titre préparé : LICENCE GENERALE 3ème année sciences sociales, option : accueil et e-commerce en tourisme

Objet de la formation :

Très professionnalisante, l'option Accueil et E-commerce en Tourisme forme des professionnels d'accueil à niveau Bac+3 avec un fort niveau de qualification en langues étrangères (3 langues), en vente, e-commerce, marketing et dans le domaine des réseaux sociaux et de la e-réputation.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Tout étudiant titulaire d'un Bac+2 : L2 LEA, LLCE, DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations, GEA, Techniques de Commercialisation, BTS MUC, Assistant Manager, Assistant de Gestion, Administration et Communication des Organisations— Formation Bac+2— Professionnels en reprise d'études. Sélection sur dossier avant la mi-mai de chaque année.

III- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 5 :

UE1 Compétences transversales en Langues étrangères et en Français

Anglais, LV2, LV3, Communication

UE2 Compétences disciplinaires en économie et sciences de gestion

Analyse financière et comptable - Négociation - Coût, budget et contrôle de gestion

UE3 Compétences disciplinaires en SHS

Management d'équipe - Animation des destinations - Construction d'une offre personnalisée

UE4 Compétences préprofessionnelles

Projet professionnel - Conférences professionnelles - Animation de réseaux, Visites de sites - E Marketing - Projet tutoré

SEMESTRE 6 :

UE1 Compétences transversales en Langues étrangères et en Français

Anglais, LV2, LV3, Communication opérationnelle

UE2 Compétences disciplinaires en économie et sciences de gestion

Yield management - Parc à thème - Comportement du consommateur

UE3 Compétences disciplinaires en SHS

Observation et analyse des visiteurs - Commercialisation en B to B et B to C - Sociologie appliquée

UE4 Compétences préprofessionnelles

Projet professionnel - Conférences professionnelles - Pratique de l'accueil - Visites de sites - E Marketing - Informatique - Projet tutoré

UE5 Stage

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LICENCE GENERALE 3ème année sciences sociales, option : accueil et e-commerce en tourisme se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme de l'alternance : 15j /15j.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 7 allée François Mitterrand, BP 40455, 49004 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

IV- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 9 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 4 - Contrat D'application LP Bâtiment et Construction,

parcours Animateur Technicien Sécurité

Diplôme ou titre préparé : LP Bâtiment et Construction, parcours Animateur Technicien Sécurité

Objet de la formation :

Le Technicien Animateur Sécurité gère la sécurité au quotidien afin de garantir un haut niveau de sécurité à tous les utilisateurs d'un établissement. Les obligations réglementaires imposent aux entreprises d'avoir en poste une personne qui assure tant le suivi des installations de sécurité, leur mise en conformité que l'animation de la sécurité et l'amélioration de la santé au travail. Les principaux domaines de compétence de l'animateur sécurité sont le management de la fonction sécurité et de ses ressources, la sécurité du site (incendie, hygiène, ergonomie, conditions de travail), le suivi des documents de sécurité, la veille réglementaire, la gestion des formations (suivi, création, animation). Les secteurs d'emploi sont très variés car tous les acteurs professionnels sont soumis au respect des réglementations et à la gestion de la sécurité. Les principaux secteurs d'embauche sont : l'industrie, le secteur hospitalier, les collectivités territoriales et les syndicats professionnels.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : la formation est ouverte à tout candidat pouvant justifier d'un niveau Bac+2 validé avec une motivation certaine pour les métiers de la gestion d'un bâtiment. Les candidats proviennent majoritairement des formations diplômantes suivantes :- DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) Hygiène Sécurité Environnement / Chimie / Maintenance Industrielle / Génie Civil / Génie biologique option génie de l'environnement.- BTS (Brevet Technicien Supérieur) Biologie-Chimie-Physique / Mécaniques et Automatismes Industriels / Domotique / Étude et Économie de la Construction / Électrotechnique / Collaborateur Architecte / Bâtiment, Génie Industriel et Maintenance / Maintenance Industrielle.- Licence 2 Génie Civil.- Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) Maintenance Hôtelière Hospitalière Immobilière.
Dossier + entretien

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

UE1 Compétences transversales

TIC recherche d'informations - Pédagogie animation - Relations humaines et au sein de l'entreprise - Présentation de documentations professionnelles - Informatique appliquée au métier - Communication bilingue : anglais - Communication de situation

UE2 Compétences en sciences de gestion

Droit - Gestion d'entreprise - Gestion des contrats - Acteurs de la sécurité et management - Politique sécurité. Plan sécurité - Contrôle et règlement des installations techniques - Droit de la sécurité - Assurance et gestion des sinistres

UE3 Compétences en sciences et/ou en sciences humaines et sociales

Sécurité incendie dans les bâtiments - Gestion et traitement des déchets - Organisation des secours - Gestion de crise et coordination - Réglementation sécurité dans les bâtiments - Méthode d'analyse des risques - Audit des risques - Certification (MASE) - Sécurité chantier et travail en hauteur - Sécurité incendie - Étude de cas

UE4 Compétences professionnelles

Building Information Modeling - Sûreté et intrusion - Suivi de la conformité bâtementaire - Maîtrise des risques en phase travaux - Sécurité - HOB0 - Accessibilité - Gestion des ICPE - Ergonomie - Prévention des risques professionnels - Risques chimiques

UE5 Projet tuteuré

UE6 Alternance

(2 semaines entreprise / 2 semaines université)

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP Bâtiment et Construction, parcours animateur Technicien Sécurité se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme de l'alternance : 15j /15j.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 7 allée François Mitterrand, BP 40455, 49004 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 9 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

**Annexe 5 - Contrat D'application
LP Bâtiment et Construction,
parcours gestionnaire et responsable des sites Hôteliers et Immobilier**

Diplôme ou titre préparé : LP Bâtiment et Construction, parcours gestionnaire et responsable des sites Hôteliers et Immobilier

Objet de la formation :

Le Gestionnaire et Responsable Technique des Sites Hôteliers et Immobiliers doit apporter un service qui permet aux utilisateurs de s'affranchir des contraintes de fonctionnement de l'hôtel et de ses installations. Il est un maillon indispensable du fonctionnement opérationnel du site hôtelier et le « facilitateur » d'une utilisation rationnelle du bâtiment. Il a la responsabilité du bon fonctionnement du site, de toutes ses installations techniques, du personnel technique en charge et il est un acteur dans l'évolution technique du site en réponse à la demande de la clientèle. De plus il gère les fonctions supports comme le courrier, la reprographie, les réseaux informatiques, la sûreté et les réaménagements de surfaces. Les secteurs d'activité sont résolument tournés vers les terrains de l'hébergement touristique. Le potentiel d'employabilité est important du fait de l'essor de l'industrie du tourisme et plus précisément de la nécessité de pourvoir aux besoins d'hébergement d'une clientèle aux exigences élevées. À noter que le terrain professionnel ne se limite aux frontières de la métropole, les opportunités d'embauche sont mondiales de par l'internationalisation de grands groupes hôteliers.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : la formation est ouverte à tout candidat pouvant justifier d'un niveau Bac+2 validé avec une motivation certaine pour les métiers de la gestion d'un bâtiment. Les candidats proviennent majoritairement des formations diplômantes suivantes : -BTS (Brevet Technicien Supérieur) Mécaniques et Automatismes Industriels / Professions Immobilières / Domotique / Étude et Économie de la Construction / Électrotechnique / Collaborateur Architecte / Bâtiment / Génie Industriel et Maintenance / Maintenance Industrielle. -DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) Maintenance Industrielle / Génie civil. -Licence 2 Génie civil. -Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) Maintenance Hôtelière Hospitalière Immobilière. -Licence Pro. Gestion de l'Habitat Social

Dossier + entretien

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

UE1 Compétences transversales

TIC recherche d'informations - Pédagogie animation - Relations humaines et au sein de l'entreprise - Présentation de documentations professionnelles - Informatique appliquée au métier - Communication bilingue : anglais - Communication de situation

UE2 Compétences en sciences de gestion

Droit - Gestion d'entreprise - Gestion des contrats - Droit immobilier - Droit des contrats - Optimisation et gestion de site qualité -Gestion et organisation technique d'un site - Optimisation et gestion de site

UE3 Compétences en sciences et/ou en sciences humaines et sociales

Sécurité incendie dans les bâtiments - Gestion et traitement des déchets - Organisation des secours - Gestion de crise et coordination - Réglementation sécurité dans les bâtiments - Mise à niveau bâtiment - Mise à niveau équipements techniques - Cycle de vie des matériaux - Génie énergétique - Génie électrique - Génie civil pathologie du bâtiment

UE4 Compétences professionnelles

Building Information Modeling - Sûreté et intrusion - Suivi de la conformité bâtementaire
- Maîtrise des risques en phase travaux - Sécurité - H0B0 - Coût global - Diagnostic
immobilier - Plan pluriannuel de travaux - GTC GTB - Production distribution traitement
de l'énergie - Sécurité maîtrise des risques - Conduite d'opérations - Conduite de
réhabilitation - Visites de sites et conférences professionnelles

UE5 Projet tuteuré

UE6 Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP Bâtiment et Construction, parcours gestionnaire et responsable des sites Hôtelières et
Immobilier se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme de l'alternance : 15j /15j.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 7 allée François Mitterrand,
BP 40455, 49004 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des
personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont
annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 9 - Contrat D'application
Conditions financières pour l'année civile 2020)

**Annexe 6 - Contrat D'application
LP Métiers de la Mode
parcours création industrielle option modélisme et stylisme de la mode**

Diplôme ou titre préparé : LP Métiers de la Mode, parcours création industrielle option modélisme et stylisme de la mode

Objet de la formation :

Cette formation forme des étudiants stylistes, infographistes ou modélistes désireux de performer leurs compétences et leurs connaissances liées aux processus des industries de la mode et ce dans un contexte globalisé. Visant l'excellence en termes de créativité et de conception de produits, cette formation a pour ambition de préparer les étudiants à ces évolutions et pour certains d'entre eux leur permettre d'être des vecteurs de diffusion des technologies émergentes et/ou innovantes telles que : l'impression numérique textile, la CAO 3D, la personnalisation de masse... de renforcer ses connaissances des matières textiles, et d'explorer la maille et les techniques d'assemblage innovantes. Favoriser l'initiative, acquérir encore plus d'autonomie, développer des aptitudes de travail en équipe et multiplier les collaborations pluridisciplinaires constituent les bases de la pédagogie déployée dans cette formation.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : la formation est ouverte à tout candidat pouvant justifier d'un niveau Bac+2 recrutés dans le secteur du design, du textile et des arts appliqués.

Dossier + entretien

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

UE1 Compétences transversales

Anglais - Anglais technique - Techniques de communication professionnelle

UE2 Compétences en sciences de gestion et SHS

Sociologie de la mode - Connaissances de la filière mode - Gestion de projet
- Management de l'innovation - Histoire du costume et de la mode

UE3 Compétences en sciences

Procédés numériques de création/conception - Ennoblement numérique - Veille et nouveaux textiles - Création numérique (DM) - Impression numérique (DM) - Nouvelles technologies (DM) - CAO 3D (M) - CAO 2D (M) - Infographie (M) - Textile numérique (M)
- Nouveaux procédés d'assemblage (M)

UE4 Compétences professionnelles

Design (DM) - Création textile (DM) - Coordination artistique (DM) - Modélisme (DM) - Étude et réalisation (DM) - Esthétique appliquée (M) - Mise au point et Prototypage (M)

UE5 - Projet

UE6 - Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP Métiers de la Mode, parcours création industrielle option modélisme et stylisme de la mode se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme de l'alternance : 15j /15j

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, Campus CHOLET Boulevard Pierre Lecoq BP 90207 | 49300 CHOLET

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 9 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

**Annexe 7 - Contrat D'application
LP Métiers de la Mode
parcours développement et commercialisation de la mode**

Diplôme ou titre préparé : LP Métiers de la Mode, parcours développement et commercialisation de la mode

Objet de la formation :

La Licence Professionnelle mention Métiers de la Mode, Parcours Développement et Commercialisation de la Mode est une formation à vocation principalement managériale et commerciale dans les secteurs de la mode.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Les étudiants titulaires d'un BTS : Management des Unités Commerciales, Négociation Relations Clients, Métiers de la Mode, d'un DUT Techniques de commercialisation, Commerce International, d'une Licence 2 LEA, ou Diplômé(e)s d'École Supérieure de Commerce. Tous les profils sont étudiés. La richesse de chaque promotion naît de la très grande diversité des profils représentés. Possibilité d'intégrer la formation par le biais d'une validation des acquis professionnels (VAP).

Dossier + entretien

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

UE1 Compétences transversales (langues, communication...)

Anglais - Anglais technique - Communication professionnelle

UE2 Compétences en Sciences de Gestion et SHS

Sociologie de la mode - Connaissances de la filière mode - Gestion de projet - Management de l'innovation - Histoire du costume et de la mode

UE3 Compétences en Sciences et/ou SHS

Droit des affaires - Management d'équipe - Comportement du consommateur - Connaissance filière parfumerie - Connaissance matières premières, habillement - Connaissance cuir, chaussures, maroquinerie - Connaissance filière lingerie - Connaissance accessoires de mode - Connaissance filière bijouterie - CFP habillement

UE4 Compétences professionnelles ou prépro

Contrôle de gestion - Gestion et plan de collection - Méthodologie du projet professionnel - Audit commercial - Merchandising - Communication et commerce numérique - Gestion et animation d'un point de vente - Technique de commerce international - Conférences professionnelles - Relations publiques et Relations Presse

UE5 Projet

UE6 - Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

LP Métiers de la Mode, parcours développement et commercialisation de la mode se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme de l'alternance : 2 semaines de cours pour 3 semaines en entreprise de septembre à mai, plus à temps plein de juin à septembre.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, Campus CHOLET Boulevard Pierre Lecoq BP 90207 | 49300 CHOLET

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 9 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

parcours gestion de l'habitat social

Diplôme ou titre préparé : LP Métiers de l'immobilier : Gestion et Administration de Biens, parcours gestion de l'habitat social

Objet de la formation :

La licence Professionnelle Gestion de l'Habitat Social est une réponse aux problématiques rencontrées par les professionnels du secteur à savoir le vieillissement de la population locale, le poste budgétaire du loyer, l'appréciation de la qualité de logement par le client, les nouvelles directives politiques de logement type SRU, ALUR.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : La formation est ouverte à tout candidat pouvant justifier d'un niveau Bac+2 avec une motivation certaine pour les métiers du logement social. Les candidats proviennent majoritairement des formations diplômantes suivantes :

— Niveau BTS (Brevet Technicien Supérieur) : Professions Immobilières ; Négociation Relation Commerciale ; Économie Sociale et Familiale ; Assistant(e) Management PME PMI ; Management des Unités Commerciales ; Développement Animation des Territoires Ruraux ; Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social ; Assistant(e) de direction.

— Niveau DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) : Carrières Sociales ; Gestion Administrative et Commerciale des Organisations ; Gestion des Entreprises et Administrations ; Techniques de Commercialisation.

— Niveau Licence 2 : Psychologie ; Droit ; Administration Économique et Sociale.
Dossier + entretien

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

UE1 Compétences transversales

Techniques d'expression et communication professionnelles - Informer, consulter et organiser la concertation - Sensibilisation à la gestion des ressources humaines - Informatique appliquée au métier - Anglais appliqué au terrain

UE2 Compétences en sciences de gestion

Droit du travail - Droit de l'urbanisme et du logement - Coût-contrôle de gestion - Analyse comptable et analytique - Droit des contrats et des assurances

UE3 Compétences en sciences et/ou en sciences humaines et sociales

Problématique sociale urbaine - Qualité de service - Gestion de la sécurité-sûreté des biens et des personnes - Gestion de la maintenance immobilière - Loi Alu

UE4 Compétences professionnelles

Management du projet professionnel - 3PE - Financement des opérations immobilières - Gestion des recouvrements - Gestion d'un projet d'habitat - Gestion de conflits - Connaissances des acteurs du logement social - Gestion opérationnelle de la location

UE5 Projet tutoré

UE6 Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

LP Métiers de l'immobilier : Gestion et Administration de Biens, parcours gestion de l'habitat social se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme de l'alternance : 3 semaines de cours pour 3 semaines en entreprise

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, Campus CHOLET Boulevard Pierre Lecoq BP 90207 | 49300 CHOLET

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 9 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

**Annexe 9 - Contrat D'application
Conditions financières pour l'année civile 2020**

Le Centre de formation des apprentis (CFA) prend en charge la gestion de la collecte des coûts de formations auprès des OPCO (opérateurs de compétences) correspondant aux niveaux de prise en charge validés par France Compétences. Le CFA reverse à l'établissement les sommes perçues par formations après un abattement de 10% correspondant aux frais de fonctionnement et des aides à l'apprentissage susceptibles d'être versées aux apprentis.

Le CFA établit au cours du dernier trimestre de l'année N le budget prévisionnel de l'année N+1 en fonction des contrats d'apprentissage enregistrés dans la base de données Y-PAREO.

Le CFA informera l'établissement des recettes prévisionnelles par formation.

Modalités de reversements (adopté au conseil d'administration du CFA du 25 juin 2020)

- Un acompte de 90% (après l'abattement de 10% stipulé ci-dessus) sera versé à l'établissement au mois de septembre au regard des sommes perçues par le CFA pour chaque formation au 30 juillet 2020 pour l'année universitaire en cours.

- Le solde restant de l'année universitaire en cours sera versé après réception par le CFA des justificatifs de dépenses au plus tard le 30 avril 2021
 - o si les justificatifs sont inférieurs aux recettes, versement à hauteur des dépenses, le solde vient alimenter un fonds de mutualisation dont la répartition est décidée en commission annuelle dans le cadre d'un appel à projets.

 - o si les justificatifs sont supérieurs, le CFA reverse à hauteur des recettes collectées.

Justification des dépenses de formations

Pour chaque formation, l'établissement doit transmettre au CFA l'ensemble des pièces comptables permettant de contrôler la validité des dépenses.

Seules les charges liées à l'apprentissage sont prises en compte conformément à l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail.

Il est rappelé que l'établissement a l'obligation de tenir une comptabilité analytique distinct.

Les justificatifs de dépenses de l'année civile 2020 devront être transmis au CFA au plus tard le 15 février 2021.

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Période de janvier à août 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2019-2020

- Période de septembre à décembre 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2020-2021

BUDGET PREVISIONNEL 2020 ESTHUA

Suite à la délibération du Conseil d'Administration du 21/11/2019

		effectif au 15/11/2019	janvier à septembre 2020	septembre à décembre 2020	TOTAL	après Prélèvement 10%
ESTHUA	DEUST MAINTENANCE HOTELIERE 2	15	74 915 €	44 633 €	119 547 €	107 593 €
ESTHUA	DEUST ACCUEIL EXCELLENCE TOURISME	9	31 660 €	23 985 €	55 645 €	50 081 €
ESTHUA	L3 ACCUEIL E-COMMERCE EN TOURISME	10	29 898 €	22 650 €	52 548 €	47 293 €
						204 967 €

Versement par les OPCO du Niveau de Prise En Charge (NPEC)

Les calculs ont été faits de la manière suivante : de janvier à septembre 67% du NPEC calculé en fonction des situations des apprentis. De septembre à décembre nous avons fait une projection (50% du NPEC) sur le même nombre d'apprentis dans les mêmes catégories d'entreprises. **Ce chiffre est donc à prendre avec beaucoup de précautions**, il nécessitera une mise à jour en octobre quand nous aurons une vision sur les inscriptions 2020/2021.

Nous attirons également votre attention sur le fait que la part du budget janvier à septembre reste assujettie aux NPEC décidés par les OPCO, qui nous sont communiqués au fil de l'eau.

LE DIRECTEUR DU CFA
MATHIEU BOSSET

	Potentiel de recette sept dec 2020 nouvelles formations Rentrée 2020 (abattement 10% déduit)
LP Batiment et Construction parcours animateur Technicien Securite	8 395,45 €
LP Batiment et Construction parcours gestionnaire et responsable des sites Hoteliers et Immobiliers	17 412,25 €
LP Metiers de la Mode parcours creation industrielle option modelisme et stylisme de la mode	0,00 €
LP Metiers de la Mode parcours developpement et commercialisation de la mode	14 016,50 €
LP Metiers de l'immobilier : Gestion et Administration de Biens parcours gestion de l'habitat social	10 057,20 €
TOTAL*	49 881,40 €

Attention cette extraction est issu de données non consolidées d'YPAREO au 19/10/2020

- NPEC non confirmé par les OPCO
- rupture de contrat d'apprentissage
- Erreur d'attribution de formations, ou d'apprentis sur votre site
- Apprentis manquants
- Calcul du nombre de mois entre la date de début du contrat et le 31/12/2020, le résultat est ensuite divisé par 30 (cette méthode donne des chiffres à virgule, ce qui dans l'estimation de recette génère prévision supérieure ou inférieure à la réalité du versement)

ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS SOUSSIGNEES :

AGEFASUP - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES, organisme gestionnaire du CFA
FORMASUP des Pays de la Loire, représenté par son Président, Monsieur Gaël
GARANDEAU

Ci-après désignée « le CFA » ;

CFA FORMASUP des Pays de la Loire - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES représenté
par son Directeur, Monsieur Mathieu DOSSET

D'UNE PART ;

ET,

L'UNIVERSITE D'ANGERS

Dont le siège social est situé 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS

Représenté par Christian ROBLEDON

En qualité de Président de l'Université d'Angers,

Dûment habilité par délibération CA015-2020 du 12 mars 2020

Agissant pour le compte de l'IAE Angers – Ecole de management 13, allée François
Mitterrand BP 13633 49036 Angers Cedex 01.

Ci-après désignée « l'Etablissement » ;

D'AUTRE PART ;

Le CFA et l'Etablissement étant ci-après dénommés ensemble les « Parties », et
séparément la « Partie ».

Vu le contrat-cadre du XX/XX/XXXX entre les Parties portant création d'une unité de
formation par apprentissage

I – Objet

Le présent contrat a pour objet de décrire les formations et les diplômes préparés,
l'organisation pédagogique et les modalités financières de l'unité de formation par
apprentissage (UFA) mis en place au sein l'IAE de l'Université d'Angers conformément aux
stipulations du contrat-cadre susvisé.

II - Description de l'offre de formation de l'Etablissement

Les formations ci-dessous nommées, sont dispensées par l'Etablissement par voie de
l'apprentissage :

1. MASTER 2 mention Marketing Vente - Parcours Marketing Digital
2. MASTER 2 mention Gestion des Ressources Humaines – Parcours Ressources
Humaines Organisations Innovantes (RHOI)

Les éléments concernant chacune des formations (objet de la formation, conditions d'accès, organisation pédagogique, durée, rythme, locaux et personnels) sont annexés ci-après [annexes 1 à 2] et établis pour 14 mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

La description de chaque formation est annexée au présent contrat.

III – Modalités financières

Les conditions financières de l'UFA sont décrites à l'annexe n° 3 au présent contrat.

IV – Durée et modification

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature des parties pour une durée de 14 (quatorze) mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

V - Application des stipulations du contrat cadre

Les stipulations du contrat cadre susvisé sont de plein droit applicables au présent contrat d'application.

En cas de contradiction, les stipulations du contrat-cadre priment sur celles du présent contrat.

VI – Résiliation

Les modalités de résiliation du présent contrat sont fixées par l'article 9 du contrat cadre susvisé.

VII – Droit applicable et litige

Le droit français s'applique au présent contrat.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend découlant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la rupture du contrat ou de leurs conséquences. A défaut de solution amiable acceptée par les deux parties dans un délai de trente (30) jours suivant la sollicitation de la partie la plus diligente, le litige sera soumis aux tribunaux compétents, y compris en réfère.

En deux (2) exemplaires

A
Le
P/ LE CFA
Monsieur Gaël Garandeau

A Angers
Le
P/L'ETABLISSEMENT
Christian ROBLEDO
Président

Annexe 1 - Contrat D'application Master 2 Marketing Vente - Parcours Marketing Digital

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Marketing Vente - Parcours Marketing Digital

Objet de la formation : Le **parcours Marketing Digital (MD)** (ex Master 2 Marketing et TIC) est un parcours de Master 2 de la mention Marketing, vente. Il a pour objectif de former des spécialistes de haut niveau capables de mobiliser les outils issus du digital (webmarketing, emailing, référencement naturel et payant, médias sociaux, web analytics...). Ainsi, les étudiants seront en mesure de collecter, exploiter et analyser les données collectées par l'entreprise pour concevoir et conduire des actions marketing personnalisées et interactives pour conquérir et fidéliser des clients.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Étudiants **titulaires d'un M1 Marketing / Vente** délivré par une autre université française et souhaitant poursuivre dans la même mention ou filière (*demande de reconnaissance de modules acquis à remplir dans le dossier eCandidat*) ; étudiants titulaires de tout **autre M1 ou diplôme français de niveau Bac+4** (*demande de validation d'études à remplir dans le dossier eCandidat*) :

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

UE 3-1 : Outils décisionnels

Programmation
Analyse de données marketing
Datavisualisation
Études en ligne
Webanalytics

UE 3-2 : Gestion de projet

Gestion de projet
Conduite du changement
Mener un projet d'études marketing
Anglais

UE 3-3 : Relation client et internet

Stratégie de la marque et storytelling
Méthodes créatives
Stratégie de communication digitale

SEMESTRE 2

UE 4-1 : Stratégie de la marque et relation client

Marketing expérientiel
Marketing direct et emailing
Techniques d'acquisition en ligne
Droit de la communication

UE 4-2 : Commerce connecté

Stratégie crosscanal et commerce phygital
Marketing mobile et Internet des objets
E-marketing

UE 4-3 : Applications professionnelles

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

MASTER 2 Marketing Vente - Parcours Marketing Digital se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Alternance par quinzaine de septembre à avril, puis temps complet en entreprise de mai à fin août avec 2 jours par mois à l'université

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 13 allée François Mitterrand, BP 13633, 49036 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 3 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 2 - Contrat D'application
Master 2 Gestion des Ressources Humaines – Parcours Ressources Humaines
Organisations Innovantes (RHOI)

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Gestion des Ressources Humaines – Parcours Ressources Humaines Organisations Innovantes (RHOI)

Objet de la formation : L'objectif de la mention Gestion des Ressources Humaines (GRH) est de former les étudiants à des postes à responsabilité de la fonction ressources humaines dans tout type d'organisations (secteurs privé et public, PME, multinationales, etc.).

Le master mention GRH prépare les étudiants à accompagner les mutations en termes d'évolutions technologiques, de changement économique et stratégique qui touchent l'organisation du travail, les compétences du capital humain, et le développement des activités de l'entreprise.

Le master 2 GRH parcours Ressources Humaines et Organisations Innovantes (RHOI) vise à développer des compétences en ressources humaines nécessaires à la compréhension, à la conception et au pilotage des organisations innovantes.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Étudiants **titulaires d'un M1 RH** délivré par une autre université française et souhaitant poursuivre dans la même mention (*demande de reconnaissance de modules acquis à remplir dans le dossier eCandidat*) ; étudiants titulaires de tout **autre M1 ou diplôme français de niveau Bac+4** (*demande de validation d'études à remplir dans le dossier eCandidat*) :.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

UE 3-1

Conditions psychologiques et organisation de l'innovation
Organisations innovantes du travail
Management de la complexité
Management de la performance et rémunération globale
Knowledge Management
Cycle de conférences

UE 3-2

Gestion des compétences
Digital et RH
Accompagnement du changement
Gestion de projet
Management d'équipe
Dynamique de groupe

SEMESTRE 4

UE 4-1

Responsabilité sociale et sociétale
Audit social et évaluation des pratiques

Conditions de travail et nouvelles pratiques organisationnelles
Aspects juridiques des nouvelles organisations du travail
Négociation sociale
Cycle de conférences

UE 4-2

Travail collaboratif
Management agile
Résolution de problèmes
Coaching de projet
Analytique RH, Big Data

UE 4-3

Alternance
Certification Voltaire

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

MASTER 2 mention GRH - Parcours Ressources Humaines Organisations Innovantes (RHOI) se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

3 semaines intensives de formation à l'université en septembre / à partir d'octobre alternance formation les jeudis et vendredis tous les 15 jours (soit 4 jours par mois) / le reste du temps en entreprise

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 13 allée François Mitterrand, BP 13633, 49036 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 3 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 3 - Contrat D'application **Conditions financières pour l'année civile 2020**

Le Centre de formation des apprentis (CFA) prend en charge la gestion de la collecte des coûts de formations auprès des OPCO (opérateurs de compétences) correspondant aux niveaux de prise en charge validés par France Compétences. Le CFA reverse à l'établissement les sommes perçues par formations après un abattement de 10% correspondant aux frais de fonctionnement et des aides à l'apprentissage susceptibles d'être versées aux apprentis.

Le CFA établit au cours du dernier trimestre de l'année N le budget prévisionnel de l'année N+1 en fonction des contrats d'apprentissage enregistrés dans la base de données Y-PAREO.

Le CFA informera l'établissement des recettes prévisionnelles par formation.

Modalités de reversements (adopté au conseil d'administration du CFA du 25 juin 2020)

- Un acompte de 90% (après l'abattement de 10% stipulé ci-dessus) sera versé à l'établissement au mois de septembre au regard des sommes perçues par le CFA pour chaque formation au 30 juillet 2020 pour l'année universitaire en cours.

- Le solde restant de l'année universitaire en cours sera versé après réception par le CFA des justificatifs de dépenses au plus tard le 30 avril 2021
 - o si les justificatifs sont inférieurs aux recettes, versement à hauteur des dépenses, le solde vient alimenter un fonds de mutualisation dont la répartition est décidée en commission annuelle dans le cadre d'un appel à projets.

 - o si les justificatifs sont supérieurs, le CFA reverse à hauteur des recettes collectées.

Justification des dépenses de formations

Pour chaque formation, l'établissement doit transmettre au CFA l'ensemble des pièces comptables permettant de contrôler la validité des dépenses.

Seules les charges liées à l'apprentissage sont prises en compte conformément à l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail.

Il est rappelé que l'établissement a l'obligation de tenir une comptabilité analytique distinct.

Les justificatifs de dépenses de l'année civile 2020 devront être transmis au CFA au plus tard le 15 février 2021.

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Période de janvier à août 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2019-2020

- Période de septembre à décembre 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2020-2021

		Potentiel de recette sept dec 2020 nouvelles formations Rentrée 2020 (abattement 10% déduit)
IAE ANGERS	M2 MARKETING VENTE - PARCOURS MARKETING DIGITAL	26 105,63 €
IAE ANGERS	M2 RESSOURCES HUMAINES ORGANISATIONS INNOVANTES	25 005,94 €
	TOTAL*	51 111,56 €

Attention cette extraction est issu de données non consolidées d'YPAREO au 19/10/2020

- NPEC non confirmé par les OPCO
- rupture de contrat d'apprentissage
- Erreur d'attribution de formations, ou d'apprentis sur votre site
- Apprentis manquants
- Calcul du nombre de mois entre la date de début du contrat et le 31/12/2020, le résultat est ensuite divisé par 30 (cette méthode donne des chiffres à virgule, ce qui dans l'estimation de recette génère prévision supérieure ou inférieure à la réalité du versement)

ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS SOUSSIGNEES :

AGEFASUP - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES, organisme gestionnaire du CFA
FORMASUP des Pays de la Loire, représenté par son Président, Monsieur Gaël
GARANDEAU

Ci-après désignée « le CFA » ;

CFA FORMASUP des Pays de la Loire - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES représenté
par son Directeur, Monsieur Mathieu DOSSET

D'UNE PART ;

ET,

L'UNIVERSITE D'ANGERS

Dont le siège social est situé 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS

Représenté par Christian ROBLEDON

En qualité de Président de l'Université d'Angers,

Dûment habilité par délibération CA015-2020 du 12 mars 2020

Agissant pour le compte de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Angers-Cholet –
Université d'ANGERS – 4 boulevard Lavoisier- 49100 ANGERS

Ci-après désignée « l'Etablissement » ;

D'AUTRE PART ;

Le CFA et l'Etablissement étant ci-après dénommés ensemble les « Parties », et
séparément la « Partie ».

Vu le contrat-cadre du XX/XX/XXXX entre les Parties portant création d'une unité de
formation par apprentissage

I – Objet

Le présent contrat a pour objet de décrire les formations et les diplômes préparés,
l'organisation pédagogique et les modalités financières de l'unité de formation par
apprentissage (UFA) mis en place au sein de la composante IUT de l'Université d'Angers
conformément aux stipulations du contrat-cadre susvisé.

I- Description de l'offre de formation de l'Etablissement

Les formations ci-dessous nommées, sont dispensées par l'Etablissement par voie de
l'apprentissage:

1. DUT Génie Mécanique et Productique (1^{ère} et 2^{ème} année)
2. DUT Génie Biologique option Agronomie (2^{ème} année)

3. DUT Techniques de Commercialisation (2^{ème} année)
4. Licence professionnelle Agriculture biologique : Production - Conseil - Certification et Commercialisation
5. Licence professionnelle Biologie analytique et expérimentale du végétal et de de l'animal
6. Licence professionnelle QHSSE - Production dans les Industries Alimentaire et Biologique
7. Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité
8. Licence professionnelle Management des PME-PMI
9. Licence professionnelle Métiers de l'épargne, prévoyance et retraite
10. Licence professionnelle DISTRISUP management
11. Licence professionnelle Achat
12. Licence professionnelle Génie électrique pour le bâtiment
13. Licence professionnelle Maintenance des systèmes automatisés
14. Licence professionnelle Réseaux et télécoms
15. Licence professionnelle Gestion et conception de projets industriels
16. Licence professionnelle Conception et réalisation de machines spéciales
17. Préparation au DSCG

Les éléments concernant chacune des formations (objet de la formation, conditions d'accès, organisation pédagogique, durée, rythme, locaux et personnels) sont annexés ci-après et établis pour 14 mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

La description de chaque formation est annexée au présent contrat [annexe 1 à 17].

III – Modalités financières

Les conditions financières de l'UFA sont décrites à l'annexe n° 18 au présent contrat.

IV – Durée et modification

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature des parties pour une durée de 14 (quatorze) mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

V - Application des stipulations du contrat cadre

Les stipulations du contrat cadre susvisé sont de plein droit applicables au présent contrat d'application.

En cas de contradiction, les stipulations du contrat-cadre priment sur celles du présent contrat.

VI – Résiliation

Les modalités de résiliation du présent contrat sont fixées par l'article 9 du contrat cadre susvisé.

VII – Droit applicable et litige

Le droit français s'applique au présent contrat.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend découlant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la rupture du contrat ou de leurs conséquences. A défaut de solution amiable acceptée par les deux parties dans un délai de trente (30) jours suivant la sollicitation de la partie la plus diligente, le litige sera soumis aux tribunaux compétents, y compris en réfère.

En deux (2) exemplaires

A
Le
P/ LE CFA
Monsieur Gaël Garandeau

A Angers
Le
P/L'ETABLISSEMENT
Christian ROBLEDO
Président

Annexe 1 - Contrat D'application DUT Génie Mécanique et Productique (1^{ère} et 2^{ème} années)

Diplôme ou titre préparé : Diplôme Universitaire de Technologie Génie Mécanique et Productique – DUT GMP

Objet de la formation :

Le DUT GMP forme des techniciens supérieurs généralistes dans le domaine de la mécanique. À l'issue de ces deux années, l'apprenti a le choix entre une insertion professionnelle directe ou une poursuite d'études.

L'apprentissage permet d'associer une formation pratique en entreprise avec une formation théorique et pratique à l'IUT.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : le DUT GMP est ouvert à toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi), bacheliers S toutes options ainsi qu'aux bacheliers STI2D.

Sélection en fonction de la capacité d'accueil (12 places) et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier et entretien individuel. L'admission est également possible par une procédure de validation des acquis.

La candidature se fait par internet : www.parcoursup.fr

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé

Le programme pédagogique du DUT GMP, organisé en 4 semestres, est équilibré, généraliste et professionnalisé. Il s'articule autour du cycle de vie du produit :

- **Concevoir**

Conception mécanique

Dimensionnement des structures

Sciences des matériaux

Bureau d'études et dimensionnement

- **Industrialiser et gérer**

Production

Méthodes

Métrologie

Électronique et Automatique

- **Compétences transverses**

Mathématiques

Expression communication

Projet Professionnel Personnalisé

Langues étrangères

Méthodologie

Informatique

- **Stage / Alternance et projet tuteurés**

Travaux de synthèse et projet

Stage/Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le DUT GMP se déroule sur 2 ans, et comprend un total de 1530 heures de formation.

Rythme d'alternance :

- en première année : 15 jours/15 jours jusqu'en juin, puis temps complet en entreprise
- en deuxième année : 1 mois/1 mois jusqu'en juin, puis à temps complet en entreprise

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu dans les locaux des Arts et Métiers, 2 boulevard du Ronceray 49000 ANGERS et au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 2 - Contrat D'application DUT Génie Biologique option Agronomie (2ème année)

Diplôme ou titre préparé : Diplôme Universitaire de Technologie Génie Biologique option Agronomie – DUT Agronomie

Objet de la formation : Le DUT Agronomie a pour objectif de former des techniciens supérieurs, polyvalents (cultures, élevage, gestion, environnement).
La formation professionnalisante permet de s'insérer directement dans la vie active, et offre de nombreuses possibilités de poursuites d'études notamment en Licence Professionnelle et en École d'Ingénieurs.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Tout candidat ayant validé la 1^{ère} année d'un DUT Génie Biologique Option Agronomie ou équivalent
Sélection sur dossier et entretien.

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Semestres 1-2 :

Formation scientifique de base

- Mathématiques appliquées
- Outils informatiques
- Physique
- Chimie
- Biologie

Formation aux sciences biologiques

- Biologie cellulaire et moléculaire
- Physiologie
- Microbiologie,
- Immunologie
- Biochimie

Formation générale

- Techniques d'expression et de communication
- Anglais
- Projet professionnel personnalisé

Enseignement de détermination

- Préparation aux enseignements du S3 et du S4

Semestres 3-4 :

- Sciences du sol
- Productions animales
- Productions végétales
- Protection des végétaux - Législation
- Biotechnologie, génétique appliquée
- Entreprise : Economie, Gestion, Qualité-Sécurité - Environnement
- Environnement, PAC
- Communication, Anglais
- Gestion de données, statistique,
- Bio-informatique

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La 2^{ème} année de DUT Agronomie se déroule sur 12 mois au maximum, et comprend 589 heures de cours théoriques ainsi que 100 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (périodes en entreprises sur les vacances de Toussaint, Fin d'année et Hiver et à partir d'avril jusqu'en août)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 3 - Contrat D'application DUT Techniques de Commercialisation (2^{ème} année)

Diplôme ou titre préparé : Diplôme Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation - DUT TC

Objet de la formation : L'objectif est de former des commerciaux polyvalents, évolutifs et autonomes qui vont exercer des responsabilités dans les domaines du commerce, de la communication, du marketing (à l'issue des 2 semestres passés en Alternance (S3 et S4), le diplôme obtenu est le même que celui obtenu en formation initiale).

A l'issue de la formation, l'alternant(e) sera capable de réaliser des études de marché, créer des supports de communication et mettre en place des plans médias, gérer des événements, négocier en B to B, mettre en place des procédures de sélection de fournisseurs à l'achat, réaliser des cotations de transport export.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toute personne (étudiant(e), demandeurs d'emploi) titulaire d'une 1^{ère} année DUT TC ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection : sur dossier et/ou entretien individuel

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Semestre 3 :

UE 31 |

Expression communication culture

Anglais : langue vivante de spécialité

LV2 : langue vivante de spécialité : espagnol ou allemand

Statistiques probabilités appliquées

Gestion financière et budgétaire

Projet Personnel et Professionnel

Droit de la consommation

Technologie de l'Information et de la Communication

UE 32 |

Négociation

Communication commerciale

Marketing direct/Gestion de la Relation Client

Environnement international

(Approche des marchés étrangers et intelligence économique)

Logistique

Achat et qualité

Economie générale

Activités transversales : projet tuteuré

Semestre 4 :

UE 41 |

Expression communication culture

Anglais : langue vivante de spécialité

LV2 : langue vivante de spécialité : espagnol ou allemand

Environnement international : (techniques de commerce international)

E-marketing
Droit du travail
UE 42 /
Psychologie sociale des organisations
Management de l'équipe commerciale
Marketing du point de vente
Stratégie d'entreprise
Projet Personnel et Professionnel
Entrepreneuriat : analyse financière
UE 43 /
Projet tuteuré : création d'entreprise (35h)
Voyage d'étude
Mémoire professionnel

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La 2^{ème} année du DUT TC se déroule sur 12 mois, et comprend 550 heures de cours théoriques ainsi que 150 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

D'une façon générale, les semaines de cours s'alternent avec les semaines en entreprise: de fin août à mi-juin, une semaine en IUT pour une semaine en entreprise, sauf périodes spécifiques ; à partir de mi-juin, l'Apprenti(e) est en entreprise jusqu'à la fin de son contrat.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 4 - Contrat D'application Licence professionnelle Agriculture Biologique

Diplôme ou titre préparé : Licence pro Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation – LP AB

Objet de la formation : La formation a pour objectif de qualifier en agriculture biologique des personnes ayant une expérience en agronomie conventionnelle ou ayant un projet professionnel en lien avec l'agriculture biologique. Il s'agit de les rendre suffisamment autonomes pour réaliser un projet répondant à une commande professionnelle.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, personnes en reprise d'études, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme de niveau 5 (DUT, BTS, L2) dans le domaine de l'agronomie ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Établissement : sur dossier et entretien individuel période de février à mai.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

BLOC TRANSVERSAL

- *Compétence 1* : Communiquer avec efficacité

* en français

* en anglais

- *Compétence 2* : Analyser une situation à partir de données issues d'expérimentations ou d'enquêtes

BLOC DISCIPLINAIRE

- *Compétence 3* : Diagnostiquer un système en agriculture biologique ou en devenir

* diagnostic du sol

* diagnostic prairial

* diagnostic cultural

* diagnostic d'élevage

* diagnostic de conversion

* audit de contrôle du cahier des charges AB

- *Compétence 4*: Structurer une filière en agriculture biologique

BLOC PROFESSIONNEL

- *Compétence 5* : Se comporter comme technicien-conseil/auditeur en agriculture biologique

* dans la gestion d'un projet

* en entreprise

- *Compétence 6* : Valoriser ses compétences

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP AB se déroule sur 12 mois, et comprend 432 heures de cours théoriques ainsi que 162 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Par périodes croissantes (en entreprise 2 semaines en octobre, 3 en décembre et à compter de mars)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 5 - Contrat D'application

Licence professionnelle Biologie analytique et expérimentale

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Biologie Analytique et Expérimentale parcours Végétal et parcours Animal – LP BAEVA

Objet de la formation : La LP BAEVA a pour objectifs de répondre aux besoins concernant

- 1) l'évolution des techniques d'analyse en biologie utilisées dans les laboratoires,
- 2) le développement de nouveaux champs de recherche (biotechnologies, biologie moléculaire...),
- 3) le renforcement de la réglementation, dans les domaines de l'industrie du médicament, de l'analyse médicale, de l'agroalimentaire et de la recherche fondamentale.

Dans ce contexte, la licence professionnelle vise à former les étudiants aux techniques de pointe (bio-informatique, génomique, protéomique) et aux techniques émergentes comme l'édition de génome, la métabolomique, le RNAseq...

Ces objectifs concernent 2 parcours : Animal, Recherche et Végétal, Recherche

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme de L2 Sciences du vivant, DUT GB, BTS Bioanalyses et Contrôles, BTS Biotechnologies, BTSA Production Horticole, BTS Technologies du végétal, BTSA Anabiotech ou personne possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection, en fonction de la capacité d'accueil (28 places) et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier et entretien individuel période de février à mai.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Semestre 5 : Acquisition de connaissances théoriques et pratiques à l'IUT

UE1 : Connaissances de l'entreprise et de la réglementation

- Management / Propriété industrielle
- Environnement professionnel / Droit du travail
- Législation spécifique à la profession / Bioéthique

UE2 : Formation professionnelle scientifique

- Banques de données et pratique de la bio-informatique
- Organisation fonctionnelle et structurale des Eucaryotes, Procaryotes, Virus
- Génomique, Transcriptomique, Protéomique
- Identification moléculaire des microorganismes
- Biotechnologies des laboratoires de biologie moléculaire, de biochimie, d'immunologie

UE3 : Formation professionnelle scientifique et technique spécialisée (parcours végétal OU parcours animal)

Modules parcours végétal :

- Communication cellulaire, cytologie végétale (compartimentation et métabolisme)
- Biologie végétale
- Amélioration des plantes, sélection et obtention de nouveaux cultivars Culture cellulaire végétale (méristème, protoplastes...)

- Ecophysiologie du végétal
- Phytopathologie, Bactériologie végétale

Modules parcours animal :

- Thérapie génique
- Réceptologie et signalisation cellulaire
- Expérimentation animale et habilitation à l'expérimentation animale de niveau II
- Méthodes alternatives à l'expérimentation animale
- Cultures cellulaires animales

UE4 : Techniques de communications d'information scientifique

- Expression/communication
- Veille technologique - Anglais

Semestre 6 : Activités techniques et pratiques en milieux professionnels

UE5 : projet tutoré

UE6 : stage ou période en entreprise pour les alternants

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP BAEVA se déroule sur 14 mois au maximum, et comprend 450 heures de cours théoriques ainsi que 150 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (en moyenne 4 semaines/4 semaines sur le semestre 5)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 6 - Contrat D'application
Licence pro Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement, parcours Production
dans les Industries Alimentaires et Biologiques

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement, parcours Production dans les Industries Alimentaires et Biologiques – LP QSEPIAB

Objet de la formation : Les diplômés de la LP QSEPIAB sont des professionnels sachant faire vivre le service QSE d'une entreprise agroalimentaire ou des chefs d'équipe qui gèrent les hommes, les outils et l'organisation de la production.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Titulaires d'un diplôme de L2 « Sciences de la vie » et L2 « Technologies et entreprise » (LTE), BTS/DUT d'options.

Pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP), une expérience en industrie alimentaire ou en laboratoire d'analyse est souhaitée.

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier et entretien individuel période de février à mai.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Semestre 5 :

UE1 Hygiène et Production en industries Agroalimentaires et Biologiques

Module 1 Technologie alimentaire

Module 2 Assurance qualité

Module 3 Management de la production

Module 4 Hygiène en production et Sécurité du consommateur

UE2 Communication et organisation en entreprise

Module 1 Méthodes et outils de maîtrise des processus

Module 2 Gestion de projet

Module 3 Communication et anglais

Module 4 La composante humaine dans l'entreprise

Module 5 Gestion et Contexte juridique dans l'entreprise

UE3 Management Intégré QSE

Module 1 Management de la Qualité dans les IAB

Module 2 Management environnemental

Module 3 Santé et sécurité au travail

Semestre 6 :

UE4 Projets tutorés

UE5 Périodes en entreprise

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP QSEPIAB se déroule sur 12 mois, et comprend 450 heures de cours théoriques ainsi que 140 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Le rythme d'alternance de 3 à 4 semaines entre les périodes de formation (17 semaines au total) et les périodes en entreprise (35 semaines au total) est optimal pour répondre aux contraintes pédagogiques et à celle de l'alternance en entreprise.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 7 - Contrat D'application

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité – LP MCF

Objet de la formation :

Former des collaborateurs de cabinets d'expertise comptable, de centres ou d'associations de gestion, de services comptables et financiers, ayant des compétences marquées dans le domaine de la comptabilité, du droit et de la fiscalité courante de la vie des affaires.

En cabinet, centre ou association de gestion, le collaborateur pourra prendre en charge, sous la responsabilité du chef de groupe ou de l'expert-comptable, les volets comptables, fiscaux et juridiques des missions « classiques » clients.

En entreprise, le collaborateur, il assure la réalisation et le suivi des enregistrements courants, accomplit les formalités fiscales et sociales (TVA, déclarations sociales, impôts et taxes etc...), collabore au reporting périodique et à la clôture annuelle.

Cette licence professionnelle permet d'obtenir la dispense des UE N° 2, 4, 9, 12, 13 du DCG

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme de DUT GEA option GCF ou GMO, BTS CG, BTS assistant de gestion PME PMI, étudiants ayant validé la 2ème année d'une licence économie, gestion, AES et droit privé, ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement, sur dossier de candidature puis entretien individuel après sélection du dossier de février à juin.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

I. Modules de base :

UE1: Comptabilité

UE2 : Droit de l'entreprise et des sociétés et Droit social et protection sociale

UE3 : Anglais des affaires et Outils informatiques du cabinet

+ 25 h de mise à niveau en comptabilité et droit (pour certains étudiants)

II. Modules de la spécialité :

UE4 :

- Fiscalité de l'entreprise individuelle

- Fiscalité des sociétés

- Fiscalité du chiffre d'affaires

- Fiscalité personnelle

- Fiscalité du patrimoine et gestion de l'impôt

35 semaines en entreprise dont 17 pendant la période fiscale

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP MCF se déroule sur 12 mois, et comprend 450 heures de cours théoriques ainsi que 150 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre. La dernière période en entreprise commence début février et se termine lorsque le contrat de professionnalisation ou d'apprentissage prend fin.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 8 - Contrat D'application

Licence professionnelle Gestion des PME-PMI

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Management des organisations
Parcours Management de PME-PMI– LP PME-PMI

Objet de la formation : La LP PME-PMI permettra à l'étudiant d'appréhender les grandes fonctions de l'entreprise : la fonction administrative et gestion des ressources humaines, les fonctions comptables, financières, fiscales et la fonction commerciale. Cette formation vise principalement l'insertion professionnelle en formant l'adjoint de direction du dirigeant de PME/PMI. Celui-ci sera capable d'accompagner la prise de décision du dirigeant, de rechercher et de garantir l'information pertinente et de mobiliser une équipe autour d'un projet.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Titulaire d'un diplôme de niveau 5 (DUT, BTS, Licence 2, ...) ou possédant une expérience professionnelle significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier et entretien individuel de février à mai.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Semestre 5 :

UE 1 : Management, gestion administrative et de ressources humaines

- Outils administratifs du manager: 25h

- GRH : 40 h

UE 2 : Gestion financière et fiscale, contrôle de gestion

- gestion financière et fiscale : 55 h

- Contrôle de gestion : 30 h

UE 3 : Management des opérations commerciales

- Management des opérations à l'international : 36 h

- Marketing/vente : 30 h

UE 4 : Communication

- Communication interne et externe : 25 h

- Communication internationale : 40 h

- Multimédia/internet : 25 h

UE 5 : Entrepreneuriat et culture d'entreprise

- Management d'équipe : 25 h

- Culture d'entreprise : 15 h

UE 6 : Economie et Droit européens

- Eco. Européenne : 25 h

- Droit européen : 25 h

- Evaluations : 20 h

- Relations d'évènements entreprises : 14 h

- Méthodologie projets : 10 h

Semestre 6 :

UE 7 : projet tuteuré

UE 8 : stage/alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP PME-PMI se déroule sur 12 mois, et comprend 440 heures de cours théoriques ainsi que 150 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Chaque semaine, les lundi et mardi en entreprise, puis les mercredi, jeudi et vendredi en formation + les vacances universitaires : en entreprise à temps plein
De fin février à fin août : en entreprise à temps plein

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein du Campus universitaire de Cholet situé 2 boulevard Pierre Lecoq 49300 CHOLET.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 9 - Contrat D'application

Licence professionnelle Métiers de l'épargne, prévoyance et retraite

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Assurance, banque, finance : supports opérationnels Parcours Métiers de l'épargne, prévoyance et retraite – LP MEPR

Objet de la formation : L'objectif de la LP MEPR est de permettre à des institutions de retraite et de prévoyance, des mutuelles, des banques, des compagnies d'assurance, de recruter des salariés ayant acquis les compétences techniques nécessaires à l'exercice des fonctions administratives et/ou commerciales dans le domaine de la retraite et de la prévoyance.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme BAC + 2 tel que: DUT gestion des entreprises et administrations (GEA), techniques de commercialisation (TC), gestion administrative et commerciale, carrières juridiques; BTS assurances, NRC, MUC, SP3S, L2 : droit, économie, gestion, sciences sociales ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier et entretien individuel de février à mai.

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Semestre 5 :

UE1 : enseignement fondamentaux

Communication : expression professionnelle, Anglais

Outils de gestion

Environnement économique

UE2 : Enseignement professionnel

Régimes de retraite

Régimes complémentaires

Prévoyance (Prévoyance santé, épargne, contrats collectifs)

Supplément de retraite (Epargne salariale...)

UE3 Enseignement méthodologiques

Techniques juridiques et fiscales (Droit du travail, des assurances, fiscalité, Droit des sociétés, des successions)

Techniques bancaires

Techniques commerciales

Semestre 6 :

UE4 Projet tuteuré

UE5 Stage/alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

LP MEPR se déroule sur 12 mois et comprend 446 heures de cours théoriques ainsi que 140 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre. L'alternant effectue 4 périodes en entreprise (en moyenne 3 semaines/5 semaines sur le semestre 5), la dernière période couvrant la période de mi-février à Août.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 10 - Contrat D'application Licence professionnelle DISTRISUP Management

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Commerce et Distribution Parcours Distribution Management et Gestion de Rayons des Grandes Surfaces – LP DISTRISUP Management

Objet de la formation : La LP DISTRISUP Management est une formation centrée sur le management et le développement des capacités à manager une équipe. Cette Licence Professionnelle assure la formation au métier de « manager de rayon » avec des responsabilités élargies telles que la gestion, le management d'équipe, l'animation et la vente.

Elle propose une année de formation en alternance, rémunérée, professionnalisante et diplômante.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Titulaires d'un diplôme de bac+2 tels que : DUT (TC, GEA, GACO, CJ, IC...), BTS (MUC, NRC, CI,...) et L2 généraliste (UFR Sciences Humaines).

Salariés ayant acquis une 1ère expérience dans le commerce de manière générale et salariés des enseignes de distribution, qui visent à valider et compléter des acquis professionnels.

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier et entretien individuel période de février à juin.

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Semestre 5 :

UE1 - GESTION

- Gestion comptable et financière
- Logistique
- Gestion de l'information
- Droit appliqué à la distribution
- Anglais

UE2 - COMMERCE

- Connaissance de la distribution
- Marketing
- Gestion de la relation client en magasin
- Merchandising

UE3 - MANAGEMENT

- Connaissance de soi et développement personnel
- Gestion et animation d'équipe
- Prise de décision et pilotage
- Droit du travail et relations sociales dans l'entreprise
- Jeux d'entreprise

Semestre 6 :

UE4 - Projet tuteuré / mémoire

UE5 - Périodes en entreprise

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP DISTRISUP Management se déroule sur 12 mois, et comprend 450 heures de cours théoriques ainsi que 150 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (en moyenne 3 semaines / 4 semaines hors période estivale)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 11 - Contrat D'application Licence professionnelle Achat

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Gestion des achats et des approvisionnements Parcours Achat – LP Achat

Objet de la formation :

La LP Achat permet d'acquérir une bonne culture générale et une connaissance des règles du métier d'acheteur et d'approvisionneur (leur environnement juridique, administratif et professionnel) ; Une maîtrise des méthodes de l'achat, de l'approvisionnement et de la distribution physique ; Une bonne connaissance des méthodes de la négociation achat, de la conduite de projet et des outils d'aide à la décision d'achat. Homme ou femme de négociation par excellence, l'acheteur recherche, choisit, négocie les produits (qualité, coût, marge, délai de livraison). Il sélectionne les meilleurs fournisseurs et négocie les conditions d'achat et d'approvisionnement en liaison avec les services logistiques. Il tente toujours d'obtenir des réductions de prix tout en respectant un niveau de qualité fixé. En cas de besoin, il propose des changements de fournisseurs.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme de bac+2 tels que:

- DUT tertiaires et secondaires (TC, GEA, GLT ; GIM, GMP, MP, QLIO...) ;
- BTS secondaires ou industriels (CI, MUC, NRC, Communication, Conception, Assistant-gestion...) ;
- Licences 2 (Lettres, LEA, AES, Eco-Gestion, Droit, Sciences, MASS, MIAS, ...)

Toutes personnes possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Établissement : sur dossier et entretien individuel période de février à mai.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Semestre 5 :

UE 0 - Intégration (Marketing fondamental ; Principes généraux de droit)

UE 1 - Se situer dans l'environnement Économique et Juridique des Achats

- Module 1.1 Se situer dans l'environnement Économique (Stratégie d'entreprise et stratégie des achats ; Dimension internationale des achats)
- Module 1.2 Se situer dans l'environnement Juridique (Droit de la concurrence et des contrats ; Droit de la propriété industrielle ; Code des marchés publics)

UE 2 - Communiquer avec et dans l'environnement des Achats

- Module 2.1 : Communiquer avec et dans l'environnement Techniques de communication ; Animation d'équipes d'achats ; Animation réseau d'acheteurs
- Module 2.2 : Communiquer en langues étrangères (Anglais des affaires)

UE 3 - Gérer les opérations d'Achat

- Module 3.1 : Mettre en œuvre les méthodes de l'Achat (La fonction achat ; Approche marketing des achats et marketing des fournisseurs ; Analyse fonctionnelle, analyse de la valeur et cahier des charges)
- Module 3.2 : Pratiquer la négociation d'Achat (Techniques de négociation appliquées à l'achat ; Stratégies de prospection)

UE 4 - Gérer les opérations d'approvisionnement

- Module 4.1 : Mettre en œuvre les méthodes de l'approvisionnement (La "gestion de la chaîne logistique globale" ou "gestion de la chaîne d'approvisionnement"; Gestion des approvisionnements (production et stocks)
- Module 4.2 : Mettre en œuvre les méthodes de la distribution physique (Systèmes de transport ; Gestion des entrepôts)

UE 5 - Mesurer et évaluer la performance économique

- Module 5.1 : Participer au processus de pilotage de la performance (Contrôle de gestion pour la fonction achat ; L'audit qualité fournisseurs ; Outils d'aide à la décision d'achat)
- Module 5.2 : Contribuer à la conception et à l'évolution du SI 31.5h (Systèmes d'information ; | Conduite de projet ; Utilisation d'un progiciel de gestion intégrée)

Semestre 6 :

UE6 - Projets

UE7 - Périodes en entreprise

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP Achat se déroule sur 12 mois, et comprend 450 heures de cours théoriques ainsi que 150 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (entre 3 et 14 semaines en entreprise)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 12 - Contrat D'application

Licence professionnelle Génie électrique pour le bâtiment

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie
Parcours Génie Electrique pour le Bâtiment – LP GEB

Objet de la formation : La LP GEB a pour objectifs de donner les connaissances techniques et réglementaires sur les courants forts (distribution d'énergie), les connaissances techniques et réglementaires sur les courants faibles (sécurité incendie, télécom, réseau informatique, automatisme bâtiment, gestion technique centralisée, ...). et les bases nécessaires à la gestion organisationnelle et économique d'une opération.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme de bac+2 ayant de bonnes connaissances dans les domaines des courants forts et/ou courants faibles : BTS électrotechnique, BTS domotique, BTS Maintenance industrielle ou DUT GEII, ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier de février à juin.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

U.E.1 : enseignements d'adaptation (3 matières à choisir selon les besoins de mise à niveau) : physique, optique, base d'informatique et réseaux, formation autocad

UE.2 : formation générale : anglais, communication, projet professionnel, droit, management

UE.3 : fondamentaux du métier : connaissance du bâtiment, négociation commerciale et gestion financière, énergétique, gestion de projet

UE.4 : conception des installations électriques d'un bâtiment : électricité basse tension, électricité haute tension, habilitation électrique, démarche HOE, éclairagisme

UE.5 : conception des installations courants faibles d'un bâtiment : télécommunication, sécurité incendie, sécurité anti intrusion, télévision, réseau VDI, GTC-GTB, domotique

U.E.6 : projet tutoré

U.E.7 : période entreprise

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP GEB se déroule sur 12 mois et comprend 450 heures de cours théoriques ainsi que 130 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (1 mois sur 2 environ)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 13 - Contrat D'application

Licence professionnelle Maintenance des systèmes automatisés

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie Parcours Maintenance des Systèmes Automatisés – LP MSA

Objet de la formation : La LP MSA répond aux besoins croissants du secteur de la maintenance des industries et plus particulièrement sur les systèmes automatisés, robotisés et communicants. La formation est évolutive afin de s'adapter aux nouvelles technologies de plus en plus présentes dans l'industrie.

Au-delà d'un apport pluri-technologique de haut niveau permettant de faire évoluer un technicien en expert, cette formation amène aux étudiants les compétences nécessaires pour qu'ils deviennent rapidement des responsables maintenance.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi, salariés d'entreprises) titulaires d'un diplôme de niveau BAC+2 (BTS, DUT...) scientifique et/ou technique, ou personne possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection en fonction de la capacité d'accueil (16 places) et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier et entretien individuel période de février à mai.

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

UE1 | Enseignements d'adaptation

Matière obligatoire :

Bases des réseaux

Plus 3 matières au choix parmi :

Gestion de la maintenance industrielle

Technologie des actionneurs

Outils informatiques

Risques et habilitations électriques

Bases de l'automatisme

UE2 | Formation générale

Anglais pour l'entreprise

Communication

Droit

Economie d'entreprise

Projet et insertion professionnels

UE3 | Méthodologie

Gestion de projets

Qualité

Gestion d'équipe

UE4 | Maintenance des systèmes Automatisé

Concept de sûreté totale

Méthodologie d'intervention

Organisation de la maintenance industrielle

Maîtrise des risques industriels

Maintenance de la robotique

UE5 | Outils de la maintenance des Systèmes Automatisés

Automatismes communicants

Supervision des systèmes automatisés

Maintenance prédictive et outils de surveillance

UE6 | Optimisation de la maintenance des Systèmes Automatisés

Stratégies de maintenance

Outils d'aide au diagnostic

Techniques d'amélioration du processus

UE7 | Projet tuteuré

UE8 | Périodes entreprise

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP MSA se déroule sur 12 mois, et comprend 430 heures de cours théoriques ainsi que 140 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (1mois/1mois de septembre à mars puis intégralement en entreprise.)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS et en partie au sein du Lycée Raphaël ELIZE situé 26 Rue Saint-Denis, 72300 SABLE-SUR-SARTHE.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 14 - Contrat D'application Licence professionnelle Réseaux et Télécoms

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications Parcours Réseaux et Télécoms – LP RT

Objet de la formation : La LP RT a pour objectif de former des techniciens supérieurs en charge de la conception, de la mise en œuvre, de la sécurisation et de la maintenance des réseaux. Elle permet d'acquérir les compétences suivantes :

- concevoir, déployer et administrer un réseau informatique en fonction de contraintes techniques et financières
- définir, planifier et mettre en œuvre une politique de sécurité
- mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des équipements réseaux et informatiques
- concevoir, planifier et gérer un projet à partir d'un cahier des charges répondant aux exigences de l'entreprise)

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, CIF, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme de niveau 5 (BAC+2) dans le domaine ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Établissement: sur dossier et entretien individuel période de février à juin.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Semestre 5 :

UE1 : Compétences transversales

Anglais

Communication et Management

Droit et informatique et droit du travail

Relation clients

Gestion de projets

Projet professionnel

UE2 : Fondamentaux techniques sur les réseaux et la sécurité

Bases des réseaux - remise à niveau

Architecture LAN et commutation

Routage

Sans fil

Maintenance, PRA & PCA

Sécurisation des réseaux

UE3 : Administration des systèmes

Administration Windows-remise à niveau

Administration avancée & langages de script

Administration Linux

Intégration des compétences systèmes

Supervision et Sécurité

Virtualisation des serveurs

UE4 : Problématiques d'opérateurs et de grandes entreprises

Routage et technologies des opérateurs
Téléphonie sur IP
Architecture des réseaux

Semestre 6 :

UE5 : *Projet tuteuré*

UE6 : *Stage/Alternance*

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP RT se déroule sur 12 mois et comprend 450 heures de cours théoriques ainsi que 150 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (approximativement 2 semaines en formation, suivies de 2 semaines en entreprise sur le semestre 5)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 15 - Contrat D'application

Licence professionnelle Gestion et Conception de Projets Industriels

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle Parcours Gestion et Conception de Projets Industriels – LP GCPI

Objet de la formation : Cette formation de niveau 6 est spécialisée dans l'apport des connaissances scientifiques, techniques et de méthodologies de gestion et conception de projets dans le contexte industriel. Elle associe un lien direct entre ces deux actions propres au développement de projets et donne des compétences générales. Les diplômés de la LP GCPI seront des techniciens supérieurs capables d'initialiser, de préparer, de planifier, de réaliser et piloter un projet industriel que ce soit en bureau d'études, en bureaux des méthodes, sur des problématiques d'organisation et de gestion de la production, de la maintenance...

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, CIF, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme de bac+2 ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Cette formation s'adresse, en priorité, aux titulaires d'un diplôme bac+2, DUT ou BTS à caractère industriel : DUT GMP, DUT GEII, DUT GIM, BTS CPI, BTS IPM, BTS CRSA, BTS MI, BTS ATI... (Les métiers de la mécanique, de l'organisation et gestion de production, BE, maintenance...dans les différents secteurs de l'industrie) et aux métiers qui requièrent l'utilisation de la gestion de projets au quotidien ou possédant une expérience significative en lien avec la formation...

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier et entretien individuel période de février à juin.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Le programme s'articule autour de plusieurs unités d'enseignement qui correspondent aux compétences attendues du futur diplômé :

- Conduite de projets.
- Formation générale et linguistique.
- Outils et Méthodes de fabrication.
- Outils et Méthodes de conception.
- Organisation des systèmes de production.
- Management.
- Pilotage.
- Projet.
- Périodes entreprise.

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP GCPI se déroule sur 12 mois, et comprend 440 heures de cours théoriques ainsi que 150 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (3 semaines en entreprise, puis 5 semaines de cours, puis 2 semaines en entreprise, puis 5 semaines de

cours, puis 4 semaines en entreprise, puis 4 semaines de cours et en entreprise jusqu'à fin août.)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein du Campus Universitaire de Cholet situé 2 boulevard Pierre Lecoq 49300 CHOLET.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 16 - Contrat D'application

Licence professionnelle Conception et réalisation de machines spéciales

Diplôme ou titre préparé : Licence professionnelle Métiers de l'industrie : conception de produits industriels Parcours Conception et Réalisation de Machines Spéciales – LP CRMS

Objet de la formation : L'objectif de la LP CRMS est de former des techniciens mécaniciens mais aussi des spécialistes dans la conception de Machines Spéciales ; elle constitue une année de spécialisation, destinée à une entrée réussie sur le marché du travail. La formation est axée fortement sur les aspects conception : travail à partir d'un cahier des charges, recherche de solutions, planning, chiffrage, prototype, etc ... et sur les connaissances du domaine spécifique, des fournisseurs d'éléments standards, des procédés de fabrication actuels.

L'étudiant diplômé doit ainsi pouvoir s'insérer facilement dans une entreprise ayant un bureau d'études (prioritairement mécanique, mais ceci dépend aussi des compétences spécifiques de l'étudiant diplômé, notamment de ses études antérieures) spécialisé en développement de machines spéciales.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Titulaire d'un diplôme de bac+2 tels que : DUT GMP, BTS CPI, BTS CRSA ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier et entretien individuel période de février à mai.

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

Compétences disciplinaires:

- Rédiger un cahier des charges fonctionnel.
- Réaliser des schémas et des croquis à main levée.
- Réaliser un dossier d'étude contenant une notice de calculs et un dossier de plans : dessins d'ensemble, dessins de définition, nomenclatures, modèle numérique...
- Produire des documents numériques de qualité : modèle 3D, fichiers d'échange, PDF3D, mise en plan 2D...
- Réaliser le planning et le chiffrage d'un projet de conception de machines spéciales.
- Définir les fournisseurs et les fournitures essentiels à la conception de machines spéciales.
- Contribuer à la résolution de problèmes d'ergonomie, de sécurité liés aux aspects humains de l'équipement.
- Détailler le dimensionnement d'une partie d'une machine et choisir les éléments mécaniques (pièces ou éléments standards) appropriés.
- Identifier la demande et réaliser les ébauches, schémas de pièces, systèmes, sous-ensembles ou ensembles.
- Etudier et concevoir des pièces, sous-ensembles ou ensembles.
- Réaliser et faire évoluer les plans de détails, de sous-ensembles ou d'ensembles.
- Constituer et faire évoluer les nomenclatures des plans, dossiers de définition.
- Déterminer et calculer les contraintes fonctionnelles, physiques, dimensionnelles, structurelles ou géométriques de pièces, produits, ...
- Déterminer les spécifications et les cotations des pièces, sous-ensembles ou ensembles.
- Elaborer des cahiers des charges, dossiers techniques

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP CRMS se déroule sur 12 mois et comprend 450 heures de cours théoriques ainsi que 150 heures de projet tutoré, encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (en moyenne 2 semaines / 2 semaines de septembre à mars puis une période 100% entreprise jusqu'en août)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement, dans les locaux des Arts et Métiers situés 2 boulevard du Ronceray 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 17 - Contrat D'application Préparation au DSCG

Diplôme ou titre préparé : Préparation au Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion - DSCG

Objet de la formation : La formation a pour objectif de préparer les étudiants aux sept Unités d'Enseignement (UE) du DSCG

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires d'un Diplôme de Comptabilité et de Gestion - DCG, de diplômes accordant dispense du DCG ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection en fonction de la capacité d'accueil et des normes de sécurité des locaux de l'Etablissement : sur dossier et entretien individuel en juin.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

La préparation au DSCG permet d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer les métiers de la comptabilité et de la gestion visés ci-dessous et pour pouvoir continuer la formation qui mène au diplôme d'expertise comptable (DEC).

Compétences acquises dans les 7 domaines suivants :

UE1 : Gestion juridique, fiscale et sociale : maîtriser les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de l'entreprise

UE2 : Finance : déterminer la valeur d'une entreprise, évaluer les projets d'investissements et leur financement ainsi que les opérations d'ingénierie financière

UE3 : Management et contrôle de gestion : comprendre les liens entre le management (choix stratégiques) et le contrôle de gestion (pilotage stratégique) de l'entreprise

UE4 : Comptabilité et audit : établir les comptes de groupes, montrer le rôle du contrôle interne et de l'audit

UE5 : Management des systèmes d'information : comprendre le management des systèmes informatiques (gouvernance d'un SI, gestion de projet de SI, analyse d'un PGI)

UE6 : Anglais des affaires : à l'oral, structurer un raisonnement sur un sujet économique en langue anglaise

UE7 : Mémoire professionnel : mener un travail de réflexion alliant recherches scientifiques et mises en application pratiques au sujet d'une problématique choisie dans les domaines juridiques, fiscaux, sociaux, de l'audit, du contrôle de gestion etc.

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La préparation au DSCG se déroule sur 2 ans, de décembre à décembre et comprend 450 heures de cours encadrées par l'Etablissement.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (lundi, mardi et mercredi en cabinet et cours le jeudi et le vendredi en formation. Une période en continu en entreprise en février, mars et avril de chaque année)

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 4 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

- le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (cf. Annexe financière 18 – IUT)

Annexe 18 - Contrat D'application

Conditions financières pour l'année civile 2020

Le Centre de formation des apprentis (CFA) prend en charge la gestion de la collecte des coûts de formations auprès des OPCO (opérateurs de compétences) correspondant aux niveaux de prise en charge validés par France Compétences. Le CFA reverse à l'établissement les sommes perçues par formations après un abattement de 10% correspondant aux frais de fonctionnement et des aides à l'apprentissage susceptibles d'être versées aux apprentis.

Le CFA établit au cours du dernier trimestre de l'année N le budget prévisionnel de l'année N+1 en fonction des contrats d'apprentissage enregistrés dans la base de données Y-PAREO.

Le CFA informera l'établissement des recettes prévisionnelles par formation.

Modalités de reversements (adopté au conseil d'administration du CFA du 25 juin 2020)

- Un acompte de 90% (après l'abattement de 10% stipulé ci-dessus) sera versé à l'établissement au mois de septembre au regard des sommes perçues par le CFA pour chaque formation au 30 juillet 2020 pour l'année universitaire en cours.

- Le solde restant de l'année universitaire en cours sera versé après réception par le CFA des justificatifs de dépenses au plus tard le 30 avril 2021
 - o si les justificatifs sont inférieurs aux recettes, versement à hauteur des dépenses, le solde vient alimenter un fonds de mutualisation dont la répartition est décidée en commission annuelle dans le cadre d'un appel à projets.

 - o si les justificatifs sont supérieurs, le CFA reverse à hauteur des recettes collectées.

Justification des dépenses de formations

Pour chaque formation, l'établissement doit transmettre au CFA l'ensemble des pièces comptables permettant de contrôler la validité des dépenses.

Seules les charges liées à l'apprentissage sont prises en compte conformément à l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail.

Il est rappelé que l'établissement a l'obligation de tenir une comptabilité analytique distinct.

Les justificatifs de dépenses de l'année civile 2020 devront être transmis au CFA au plus tard le 15 février 2021.

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Période de janvier à août 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2019-2020

- Période de septembre à décembre 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2020-2021

BUDGET PREVISIONNEL 2020 IUT ANGERS

Suite à la délibération du Conseil d'Administration du 21/11/2019

		effectif au 15/11/2019	janvier à septembre 2020	septembre à décembre 2020	TOTAL	après Prélèvement 10%
IUT ANGERS	LP COMMERCE DISTRIBUT(IUT ANGERS)	22	107 230 €	81 235 €	188 465 €	169 619 €
IUT ANGERS	DUT GMP EN 2 ANS - 1E ANNEE	12	73 812 €	52 888 €	126 700 €	114 030 €
IUT ANGERS	DUT GMP EN 2 ANS - 2E ANNEE	10	63 466 €	48 080 €	111 546 €	100 391 €
IUT ANGERS	DUT TC 2E ANNEE	11	60 846 €	46 096 €	106 942 €	96 247 €
IUT ANGERS	DUT AGRONOMIE -2E ANNEE(ANGERS)	1	6 054 €	4 586 €	10 640 €	9 576 €
IUT ANGERS	LP BIOLOGIE ANALYT ET EXPERIMENT	10	58 985 €	35 595 €	94 580 €	85 122 €
IUT ANGERS	LP METIERS INDUS ALIM BIO ANGERS	14	66 528 €	50 400 €	116 928 €	105 235 €
IUT ANGERS	LP RESEAUX ET TELECOMS (ANGERS)	8	40 061 €	24 289 €	64 350 €	57 915 €
IUT ANGERS	LP COMPTA FISCALITE (IUT ANGERS)	4	19 668 €	14 900 €	34 568 €	31 111 €
IUT ANGERS	LP METIERS PRVOYANCE RETRAITE	1	6 137 €	4 650 €	10 787 €	9 708 €
IUT ANGERS	LP AGRI BIOLOGIQUE (IUT ANGERS)	14	66 440 €	45 182 €	111 622 €	100 460 €
IUT ANGERS	LP GESTION ACHAT APPROVT (ANGERS)	19	121 011 €	91 675 €	212 686 €	191 417 €
						1 070 832 €

Versement par les OPCO du Niveau de Prise En Charge (NPEC)

Les calculs ont été faits de la manière suivante : de janvier à septembre 67% du NPEC calculé en fonction des situations des apprentis. De septembre à décembre nous avons fait une projection (50% du NPEC) sur le même nombre d'apprentis dans les mêmes catégories d'entreprises. **Ce chiffre est donc à prendre avec beaucoup de précautions**, il nécessitera une mise à jour en octobre quand nous aurons une vision sur les inscriptions 2020/2021.
Nous attirons également votre attention sur le fait que la part du budget janvier à septembre reste assujettie aux NPEC décidés par les OPCO qui nous sont communiqués au fil de l'eau.



LE DIRECTEUR DU CFA
MATHIEU DOSSET

		Potentiel de recette sept dec 2020 nouvelles formations Rentrée 2020 (abattement 10% déduit)
IUT D'ANGERS	LP MAINTENANCE DES SYSTEMES AUTOMATISES (MSA)	25 952,20 €
IUT D'ANGERS	LP GESTION ET CONCEPTION DE PROJETS INDUSTRIELS (GCPI)	23 524,60 €
IUT D'ANGERS	LP MANAGEMENT DES PME-PMI	30 648,45 €
IUT D'ANGERS	LP GENIE ELECTRIQUE POUR LE BATIMENT	30 027,10 €
IUT D'ANGERS	LICENCE PROFESSIONNELLE CONCEPTION ET REALISATION DE MACHINES SPECIALES CRMS (DEPARTEMENT GMP)	24 319,35 €
IUT D'ANGERS	DSCG - PREPA DSCG EN 2 ANS (IUT ANGERS)	7 854,00 €
	TOTAL*	142 325,70 €

Attention cette extraction est issu de données non consolidées d'YPAREO au 19/10/2020

- NPEC non confirmé par les OPCO
- rupture de contrat d'apprentissage
- Erreur d'attribution de formations, ou d'apprentis sur votre site
- Apprentis manquants
- Calcul du nombre de mois entre la date de début du contrat et le 31/12/2020, le résultat est ensuite divisé par 30 (cette méthode donne des chiffres à virgule, ce qui dans l'estimation de recette génère prévision supérieure ou inférieure à la réalité du versement)

**CONTRAT D'APPLICATION
EN VERTU DU CONTRAT-CADRE CFA UFA
EN DATE DU 1^{ER} JANVIER 2020**

ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS SOUSSIGNÉES :

AGEFASUP - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES, organisme gestionnaire du CFA FORMASUP des Pays de la Loire, représenté par son Président, Monsieur Gaël GARANDEAU

Ci-après désignée « le CFA » ;

CFA FORMASUP des Pays de la Loire - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES représenté par son Directeur, Monsieur Mathieu DOSSET

D'UNE PART ;

ET,

L'UNIVERSITE D'ANGERS

Dont le siège social est situé 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS

Représenté par Christian ROBLEDON

En qualité de Président de l'Université d'Angers,

Dûment habilité par délibération CA015-2020 du 12 mars 2020

Agissant pour le compte de l'UFR Lettre, Langues et Sciences Humaines – Université d'ANGERS – 11, boulevard Lavoisier 49045 ANGERS Cedex 01 et pour le compte de l'UFR de Droit, d'Economie et de Gestion, 13 allée François Mitterrand, 49036 Angers Cedex 01

Ci-après désignée « l'Etablissement » ;

D'AUTRE PART ;

Le CFA et l'Etablissement étant ci-après dénommés ensemble les « Parties », et séparément la « Partie ».

Vu le contrat-cadre du XX/XX/XXXX entre les Parties portant création d'une unité de formation par apprentissage

I – Objet

Le présent contrat a pour objet de décrire les formations et les diplômes préparés, l'organisation pédagogique et les modalités financières de l'unité de formation par apprentissage (UFA) mis en place au sein de la composante DEG (Droit, Economie et Gestion) et de la composante LLSH (Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines) de l'Université d'Angers conformément aux stipulations du contrat-cadre susvisé.

II - Description de l'offre de formation de l'Etablissement

Les formations ci-dessous nommées, sont dispensées par l'Etablissement par voie de l'apprentissage :

- MASTER 1 et MASTER 2 Gestion Des Territoires Et Développement Local (GDTDL)

Les éléments concernant chacune des formations (objet de la formation, conditions d'accès, organisation pédagogique, durée, rythme, locaux et personnels) sont annexés ci-après et établis pour 14 mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

La description de chaque formation est annexée au présent contrat [annexe 1]

III – Modalités financières

Les conditions financières de l'UFA sont décrites à l'annexe n°2 au présent contrat.

IV – Durée et modification

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature des parties pour une durée de 14 (quatorze) mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

V - Application des stipulations du contrat cadre

Les stipulations du contrat cadre susvisé sont de plein droit applicables au présent contrat d'application.

En cas de contradiction, les stipulations du contrat-cadre priment sur celles du présent contrat.

VI – Résiliation

Les modalités de résiliation du présent contrat sont fixées par l'article 9 du contrat cadre susvisé.

VII – Droit applicable et litige

Le droit français s'applique au présent contrat.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend découlant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la rupture du contrat ou de leurs conséquences. A défaut de solution amiable acceptée par les deux parties dans un délai de trente (30) jours suivant la sollicitation de la partie la plus diligente, le litige sera soumis aux tribunaux compétents, y compris en réfère.

En deux (2) exemplaires

A
Le
P/ LE CFA
Monsieur Gaël Garandeau

A Angers
Le
P/L'ETABLISSEMENT
Christian ROBLEDO
Président

Annexe 1 - Contrat D'application
MASTER 1 et MASTER 2 Gestion Des Territoires Et Développement Local

Diplôme ou titre préparé : MASTER 1 et MASTER 2 Gestion Des Territoires Et Développement Local

Objet de la formation :

Le Master Gestion des territoires et développement local parcours Chargé de développement entreprises et territoires forme aux métiers du développement local, tant du point de vue des collectivités territoriales que des associations, des entreprises ou des acteurs de l'accompagnement et du conseil.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Étudiants **titulaires d'une Licence ou Licence Pro de l'Enseignement Supérieur français** du type Économie, Gestion, Droit Public, Géographie, Sociologie, Histoire, autres Sciences Sociales ; étudiants issus d'Écoles de Commerce (Bac+3 mini, *demande de validation d'études à remplir dans le dossier eCandidat*)

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

MASTER 1 :

Semestre 1

Module « Accompagner le territoire innovant » (ATI) :

UE1 Module ATI 0 Mise à niveau

Modules « Nouveaux enjeux » (NE) :

UE2 Aménagement, compétences des territoires, transformations institutionnelles

UE3 Nouveaux enjeux de l'organisation économique dans les territoires

UE4 Innovations sociales et dynamiques territoriales

Modules « Accompagner le territoire innovant » (ATI) :

UE5 Les grands défis du management de projet

UE6 Analyse des données

UE7 Anglais appliqué (1)

Semestre 2

Modules « Nouveaux enjeux » :

UE8 Management public et marketing territorial intégré

UE9 Environnement, bien-être, cadres de vie

Modules « Accompagner le territoire innovant » (ATI) :

UE10 SIG, cartographie

UE11 Transformation des cadres professionnels : communiquer, piloter le changement

UE12 Atelier 1 Big data, culture numérique, nouveaux enjeux territoriaux

UE13 Atelier 2 Développement solidaire des territoires

Modules Parcours professionnel :

UE14.1 Missions professionnelles

UE15.1 Suivi et accompagnement de stage

MASTER 2

Semestre 3

Modules « Nouveaux enjeux » :

UE16 Développer et valoriser les ressources locales : Problématiques immobilières et foncières

UE17 Mondes urbains en mutation, participation citoyenne

Modules « Accompagner le territoire innovant » (ATI) :

UE18 Anglais appliqué (2)

UE19 Finances publiques

Choix entre Parcours professionnel OU Parcours recherche

Parcours professionnel

UE20.1 Atelier 3 Défis ruraux, services aux publics, innovation dans les milieux peu denses*

UE21.1 Atelier 4 Culture, créativité, économies collaboratives

UE22.2 Mission professionnelle

Semestre 4

Parcours professionnel

UE23.1 Atelier 5 Animer, promouvoir, redynamiser les territoires et centres-villes*

UE24.1 Atelier 6 Nouvelles pratiques des modes d'habiter*

UE25.1 Atelier 7 Diagnostic territorial, veille et évaluation des projets

UE26.1 Atelier 8 Renforcer et actualiser ses compétences conférences d'actualité

UE27.1 Mission professionnelle

UE28.1 Suivi, accompagnement de stage, soutenance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le MASTER 1 et MASTER 2 Gestion Des Territoires Et Développement Local se déroule sur 2* 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme de l'alternance : 2 semaines/ 2 semaines

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, pour LLSH au 11, boulevard Lavoisier 49045 ANGERS Cedex 01 et pour DEG au 13 allée François Mitterrand, 49036 Angers Cedex 01

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 2 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 2 - Contrat D'application

Conditions financières pour l'année civile 2020

Le Centre de formation des apprentis (CFA) prend en charge la gestion de la collecte des coûts de formations auprès des OPCO (opérateurs de compétences) correspondant aux niveaux de prise en charge validés par France Compétences. Le CFA reverse à l'établissement les sommes perçues par formations après un abattement de 10% correspondant aux frais de fonctionnement et des aides à l'apprentissage susceptibles d'être versées aux apprentis.

Le CFA établit au cours du dernier trimestre de l'année N le budget prévisionnel de l'année N+1 en fonction des contrats d'apprentissage enregistrés dans la base de données Y-PAREO.

Le CFA informera l'établissement des recettes prévisionnelles par formation.

Modalités de reversements (adopté au conseil d'administration du CFA du 25 juin 2020)

- Un acompte de 90% (après l'abattement de 10% stipulé ci-dessus) sera versé à l'établissement au mois de septembre au regard des sommes perçues par le CFA pour chaque formation au 30 juillet 2020 pour l'année universitaire en cours.

- Le solde restant de l'année universitaire en cours sera versé après réception par le CFA des justificatifs de dépenses au plus tard le 30 avril 2021
 - o si les justificatifs sont inférieurs aux recettes, versement à hauteur des dépenses, le solde vient alimenter un fonds de mutualisation dont la répartition est décidée en commission annuelle dans le cadre d'un appel à projets.

 - o si les justificatifs sont supérieurs, le CFA reverse à hauteur des recettes collectées.

Justification des dépenses de formations

Pour chaque formation, l'établissement doit transmettre au CFA l'ensemble des pièces comptables permettant de contrôler la validité des dépenses.

Seules les charges liées à l'apprentissage sont prises en compte conformément à l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail.

Il est rappelé que l'établissement a l'obligation de tenir une comptabilité analytique distincte.

Les justificatifs de dépenses de l'année civile 2020 devront être transmis au CFA au plus tard le 15 février 2021.

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Période de janvier à août 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2019-2020

- Période de septembre à décembre 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2020-2021

ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS SOUSSIGNEES :

AGEFASUP - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES, organisme gestionnaire du CFA
FORMASUP des Pays de la Loire, représenté par son Président, Monsieur Gaël
GARANDEAU

Ci-après désignée « le CFA » ;

CFA FORMASUP des Pays de la Loire - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES représenté
par son Directeur, Monsieur Mathieu DOSSET

D'UNE PART ;

ET,

L'UNIVERSITE D'ANGERS

Dont le siège social est situé 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS

Représenté par Christian ROBLEDON

En qualité de Président de l'Université d'Angers,

Dûment habilité par délibération CA015-2020 du 12 mars 2020

Agissant pour le compte de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Angers-Cholet –
Université d'ANGERS – 4 boulevard Lavoisier- 49100 ANGERS

Ci-après désignée « l'Etablissement » ;

D'AUTRE PART ;

Le CFA et l'Etablissement étant ci-après dénommés ensemble les « Parties », et
séparément la « Partie ».

Vu le contrat-cadre du XX/XX/XXXX entre les Parties portant création d'une unité de
formation par apprentissage

I – Objet

Le présent contrat a pour objet de décrire les formations et les diplômes préparés,
l'organisation pédagogique et les modalités financières de l'unité de formation par
apprentissage (UFA) mis en place au sein de la Faculté des Sciences de l'Université
d'Angers conformément aux stipulations du contrat-cadre susvisé.

II - Description de l'offre de formation de l'Etablissement

Les formations ci-dessous nommées, sont dispensées par l'Etablissement par voie de
l'apprentissage :

1. LP Maîtrise de l'Energie, Electricité, Développement durable parcours Génie
Thermique (MEEDD) (Lycée Jean Moulin)
2. LP Métiers de l'Informatique : Systèmes d'Information et gestion de données,
parcours Logiciels libres

3. LP Productions végétales, parcours gestion de la santé des plantes
4. MASTER 1 et MASTER 2 Informatique, parcours : Analyse, conception et développement informatique (ex SILI)
5. MASTER 2 Biologie végétale, parcours gestion de la santé des plantes
6. MASTER 2 Biologie végétale, parcours qualité des productions spécialisées
7. MASTER 2 Chimie, parcours Sciences Et Ingenierie De L'environnement
8. MASTER 2 Chimie Lumomat (électronique)
9. MASTER 2 Mathématiques et application Data Sciences
10. MASTER 2 Physique Appliquée et Ingenierie Physique, Parcours Photonique, Signal, Imagerie
11. MASTER 2 Toxicologie et éco-toxicologie

Les éléments concernant chacune des formations (objet de la formation, conditions d'accès, organisation pédagogique, durée, rythme, locaux et personnels) sont annexés ci-après et établis pour 14 mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

La description de chaque formation est annexée au présent contrat [annexes 1 à 11].

III – Modalités financières

Les conditions financières de l'UFA sont décrites à l'annexe n° 12 au présent contrat.

IV – Durée et modification

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature des parties pour une durée de 14 (quatorze) mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

V - Application des stipulations du contrat cadre

Les stipulations du contrat cadre susvisé sont de plein droit applicables au présent contrat d'application.

En cas de contradiction, les stipulations du contrat-cadre priment sur celles du présent contrat.

VI – Résiliation

Les modalités de résiliation du présent contrat sont fixées par l'article 9 du contrat cadre susvisé.

VII – Droit applicable et litige

Le droit français s'applique au présent contrat.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend découlant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la rupture du contrat ou de leurs conséquences. A défaut de solution amiable acceptée par les deux parties dans un délai de trente (30) jours suivant

la sollicitation de la partie la plus diligente, le litige sera soumis aux tribunaux compétents, y compris en réfère.

En deux (2) exemplaires

A
Le
P/ LE CFA
Monsieur Gaël Garandeau

A Angers
Le
P/L'ETABLISSEMENT
Christian ROBLEDO
Président

Annexe1 - Contrat D'application
Licence professionnelle Maîtrise de l'Energie, Electricité, Développement durable
parcours Génie Thermique (MEEDD) (Lycée Jean Moulin)

Diplôme ou titre préparé : LP Maîtrise de l'Energie, Electricité, Développement durable parcours Génie Thermique (MEEDD) (Lycée Jean Moulin)

Objet de la formation : La LP Maîtrise de l'Energie, Electricité, Développement durable parcours Génie Thermique (MEEDD) (Lycée Jean Moulin) est conçue et organisée pour apporter les fondements d'une activité professionnelle dans le domaine des sciences et techniques appliquées à la maîtrise de l'énergie (MDE) et aux énergies renouvelables (ENR). Elle doit permettre à ses titulaires d'exercer leur activité dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment, du transport, de l'agriculture, des déchets ... en tant que technicien supérieur spécialisé en MDE et ENR.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : L2 Sciences et technologies ; DUT : à caractère scientifique ou industriel dont : génie thermique et énergie, Génie électrique et informatique industrielle, Génie industriel et maintenance, Génie mécanique et productique, Sciences et génie des matériaux, Métrologie et contrôle qualité, Mesures physiques, Génie civil, Chimie, Hygiène, sécurité, environnement ; BTS : à caractère scientifique ou industriel ; BTSA : génie des équipements agricoles, gestion et maîtrise de l'eau. Les candidatures issues d'autres formations, demandeurs d'emploi, reconversion professionnelle etc., sont étudiées directement sans procédure dérogatoire sur simple avis des responsables pédagogiques des parcours concernés.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 1

UE1

Stratégie de l'entreprise - 64h

UE2

Projet Personnel et Communication - 57h

UE3

Sciences appliqués à l'énergie - 104h

UE4

Analyse et Expertise Énergétique - 120h

UE5

Intégration des équipements performants

Actions sur le bâti | Actions sur les systèmes - 120h

SEMESTRE 2

UE6

Projet tutoré

UE 7

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP Maîtrise de l'Energie, Electricité, Développement durable parcours Génie Thermique (MEEDD) (Lycée Jean Moulin) se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

De septembre à avril (2 semaines en formation, 2 semaines en entreprise) et de mai à septembre en entreprise.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 2 - Contrat D'application
Licence professionnelle Métiers de l'Informatique : Systèmes d'Information et gestion de données, parcours Logiciels libres

Diplôme ou titre préparé : LP Métiers de l'Informatique : Systèmes d'Information et gestion de données, parcours Logiciels libres

Objet de la formation : La formation met l'accent sur l'utilisation des logiciels dits « libres », notamment pour la mise en place des applications informatiques constituant un intranet ou utilisant l'internet. En effet, grâce à leurs coûts réduits et leur fiabilité reconnue, les logiciels libres (tels que GNU / Linux, MySQL, OpenOffice, etc.) font une percée significative dans les administrations, les PME et les grands groupes. Cette formation a pour objectif de répondre aux attentes des entreprises et administrations en besoin de techniciens en informatique de haut niveau. Ceux-ci doivent être aptes à installer, gérer et faire évoluer de manière autonome leurs équipements matériel et logiciel (pour les PME ou petites administrations) ou à s'intégrer dans une équipe chargée du système d'information (pour les plus grandes entités). En effet, dans les entreprises actuelles, le nombre de personnels dont les métiers sont liés à l'informatique allant croissant, la définition des tâches et la granularité des métiers se précisent.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Le recrutement s'effectue sur dossier essentiellement après un BTS, un DUT ou une L2 à forte orientation informatique. Les candidatures dans le cadre de la VAE / VAP sont également possibles.

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 5

Mise à niveau

Algorithmique | Développement web - 15h

UE1

Utilisation des systèmes & réseaux - 60h

UE2

Installation & configuration des systèmes & réseaux - 60h

UE3

Conception & gestion des bases de données - 60h

UE4

Algorithmique & programmation - 55h

UE5

Programmation orientée objet - 55h

UE6 - 80h

Anglais

Droit

Expression écrite & orale

Gestion de projet

Conférences professionnelles

SEMESTRE 6

UE1

Développement web - 60h

UE2

Projets tutorés

UE3

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP Métiers de l'Informatique : Systèmes d'Information et gestion de données, parcours Logiciels libres se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (en moyenne 4 semaines/4 semaines sur le semestre 5).

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 3 - Contrat D'application
Licence professionnelle Productions végétales,
parcours gestion de la santé des plantes

Diplôme ou titre préparé : LP Productions végétales, parcours gestion de la santé des plantes

Objet de la formation : Former des spécialistes de la protection des plantes et des méthodes de lutte alternatives à l'utilisation de pesticides pour les filières du végétal spécialisé (horticulture ornementale, maraîchage, arboriculture, zones non agricoles, vigne, plantes aromatiques et à parfum, semences).

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme de -L2 Sciences et technologies mention sciences du vivant, -L2 Technologies et entreprise parcours préparatoire aux licences professionnelles (PPLP), -L2 formation Ingénieur en horticulture et paysage (INHP), -DUT Génie biologique : option agronomie / option génie de l'environnement, -BTSA Secteur production : analyse et conduite de système d'exploitation, technologies végétales, production horticole, viticulture-œnologie, -BTSA Secteur aménagement : aménagements paysagers, gestion et protection de la nature, - BTSA Technico-commercial, ou personne bénéficiant d'une VAE ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 5

S5-UE1

Connaissance des bioagresseurs - 57h

Épidémiologie et prévisions des risques - 15h

S5-UE2

Connaissance et gestion des produits phytosanitaires - 29h

Mécanismes de résistance des bioagresseurs aux pesticides - 36h

S5-UE3

Méthodes de lutte alternatives aux pesticides - 62h

Développement durable - 18h

SEMESTRE 6

S6-UE1

Connaissance de l'entreprise - 28h

Référentiel qualité - 27h

S6-UE2

Risques et réglementation - 50h

S6-UE3

Informatique et internet - 25h

Biostatistiques - 25h

S6-UE4

Anglais scientifique et technique - 30h

Expression et communication - 20h

S6-UE5

Projet tutoré

S6-UE6

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

La LP Productions végétales, parcours gestion de la santé des plantes se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (en moyenne 4 semaines/4 semaines sur le semestre 5).

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 4 - Contrat D'application

MASTER 1 et MASTER 2 Informatique, parcours : Analyse, conception et développement informatique

Diplôme ou titre préparé : MASTER 1 et MASTER 2 Informatique, parcours : Analyse, conception et développement informatique

Objet de la formation : L'objectif du master est de former des **informaticiens polyvalents** capables d'appréhender complètement le cycle du développement logiciel depuis la définition des besoins jusqu'au déploiement et la validation d'une application informatique ; le parcours **M2 ACDI** met l'accent sur le développement de technologies avancées. La réalisation de cet objectif passe par la connaissance et la maîtrise des outils et architectures logiciels disponibles sur le marché. Les connaissances liées au management de projets et d'équipes, à la communication en français et en anglais, aux modes de fonctionnement des entreprises sont nécessaires.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires d'un **diplôme de niveau II** (bac+3) ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 1

UE1 | Design patterns

Design patterns - 40h

UE2 | Organisation et conduite de projets

Organisation et conduite de projets - 28h

UE3 | Développement mobile

Développement mobile - 28h

UE4 | Réseau

Réseau - 28h

UE5 | Intelligence Artificielle et Optimisation 1

Intelligence artificielle 1 - 20h

Introduction à la modélisation problèmes d'optimisation - 20h

Optimisation linéaire - 20h

UE6 | EEO

Anglais - 16h

Communication – 8h

Droit - 4h

UE7 | Concrétisation disciplinaire

UE8 | Option au choix

SEMESTRE 2

UE1 | Programmation système et réseaux

Prog. système et réseaux - 40h

UE2 | Web des données

Web des données - 32h

UE3 | Web avancé

Web avancé - 28h

UE4 | Intelligence Artificielle et Optimisation 2

Intelligence artificielle 2 - 28h

Optimisation combinatoire - 28h

UE5 | EEO

Anglais - 15h

Communication - 13h

UE6 | Option recherche au choix**UE7 | Alternance****SEMESTRE 3****UE1 | Programmation parallèle et distribuée**

Programmation parallèle et distribuée - 28h

UE2 | Ingénierie des données

Fouille de données - 32h

Base de données avancées - 28h

UE3 | Transfert de technologie

Transfert de Technologie – Problème combinatoire - 20h

UE4 | Développement mobile

Développement mobile - 24h

UE5 | Internet des objets

Objets connectés et Internet des objets - 44h

UE6 | Sécurité

Sécurité des systèmes et réseaux - 28h

UE7 | Nouvelles technologies

Technologies professionnelles émergentes – 28h

Culture GNU/Linux – 28h

UE8 | Management de projet

Management de projet - 40h

SEMESTRE 4**UE9 | Culture d'entreprise**

Anglais - 20h

Communication - 16h

Droit - 12h

Conférences professionnelles et scientifiques - 18h

UE10 | Projet d'étudiant**UE11 | Alternance*****Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :***

Les MASTER 1 et MASTER 2 Informatique, parcours : Analyse, conception et développement informatique se déroule sur 2*14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (en moyenne 4 semaines/4 semaines sur le semestre 5).

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 5 - Contrat D'application
MASTER 2 Biologie végétale, parcours gestion de la santé des plantes

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Biologie végétale, parcours gestion de la santé des plantes

Objet de la formation : La formation a comme objectif **la formation de cadres experts en protection des plantes**. Pour répondre aux défis d'un environnement de plus en plus complexe et contraignant (changement climatique, systèmes de cultures bas-intrants, pathogènes émergents), le parcours Gestion de la Santé des Plantes (GSP) apporte une spécialisation dans l'analyse des interactions plantes – ravageurs et de la réponse des plantes aux contraintes biotiques et abiotiques, dans l'expérimentation et l'innovation en protection des cultures (notamment méthodes alternatives, agroécologie). Une des spécificités de ce parcours est aussi d'apporter des bases solides dans les réglementations associées aux produits phytosanitaires (obtention du Certiphyto). Les cadres scientifiques formés s'inscriront dans la dynamique des filières avec la maîtrise de la structuration et des acteurs.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Le master est accessible après une licence mention SVT ou SV ou diplôme équivalent.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

UE1 | 2 ECTS

Economie des filières du végétal

UE2 | 4 ECTS

Expérimentation et exploitations de données massives

UE3 | 1 ECTS b

Modélisation

UE4 | 2 ECTS b

Anglais

UE5 | 2 ECTS

Projet Personnel Professionnel de l'Etudiant

UE6 | 8 ECTS

Projet (en relation avec le parcours)

GSP1 | 2 ECTS

Réponses de la plante aux contraintes biotiques et abiotiques

GSP2 | 2 ECTS

Stratégies parasitaires

GSP3 | 2 ECTS

Populations microbiennes associées aux plantes

GSP4 | 2 ECTS

Méthodes de lutte

GSP5 | 4 ECTS

Ateliers expérimentaux

SEMESTRE 4

GSP5 | 2 ECTS

Méthodes alternatives

GSP6 | 1 ECTS

Gestion et contrôle des insectes ravageurs des cultures

GSP7 | 3 ECTS

Produits phytosanitaires et réglementation

Obligatoire - 24 ECTS

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le MASTER 2 Biologie végétale, parcours gestion de la santé des plantes se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (en moyenne 5 semaines/5 semaines sur le semestre 5).

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 6 - Contrat D'application

MASTER 2 Biologie végétale, parcours qualité des productions spécialisées

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Biologie végétale, parcours qualité des productions spécialisées

Objet de la formation : La formation a comme objectif **la formation de cadres experts en qualité des productions spécialisées**. Dans un contexte environnemental de plus en plus contraignant et pour répondre aux attentes des consommateurs, l'un des enjeux actuels de l'Agriculture est de fournir des produits de haute qualité tout en maintenant des rendements élevés et des prix compétitifs. Aussi, le parcours Qualité des Productions Spécialisées (QPS) vise-t-il à former des experts en l'analyse et la maîtrise de la qualité des productions végétales, capables d'appréhender les contraintes des filières de production et de commercialisation ainsi que les attentes des consommateurs. Par la connaissance des déterminismes génétiques et écophysologiques des qualités visuelle, sanitaire, organoleptique et nutritionnelle, les étudiants acquièrent les compétences nécessaires pour aider à une meilleure élaboration de ces qualités en production et pour construire des outils d'aide à la décision. La formation est complétée par l'apprentissage de techniques d'analyse des différentes composantes de la qualité ainsi que par l'étude des réglementations liées aux productions végétales.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : L'accès en **Master 2** nécessite d'avoir un bac + 4 validé

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

UE1 | 2 ECTS

Economie des filières du végétal

UE2 | 4 ECTS

Expérimentation et exploitations de données massives

UE3 | 2 ECTS

Anglais

UE4 | 2 ECTS

Projet Personnel Professionnel de l'Etudiant

UE5 | 8 ECTS

Projet

UE6 | 8 ECTS

Projet (en relation avec le parcours)

PS1 | 3 ECTS

Composantes, caractérisation et valorisation de la qualité

QPS2 | 3 ECTS

Déterminisme génétique et élaboration de la qualité

QPS3 | 3 ECTS

Déterminisme écophysologique et maîtrise de la qualité par les facteurs de l'environnement

QPS4 | 3 ECTS

Contrôle des maladies physiologiques des plantes spécialisées en culture et en conservation

SEMESTRE 4

QPS5 | 2 ECTS

Statistiques et outils d'aide à la décision

QPS6 | 2 ECTS

Maîtrise de la qualité en environnements contraignants et nouvelles alternatives

QPS7 | 2 ECTS

Maîtrise de la qualité en production et santé humaine

Obligatoire - 24 ECTS

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le MASTER 2 Biologie végétale, parcours qualité des productions spécialisées se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (en moyenne 5 semaines/5 semaines sur le semestre 5).

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 7 - Contrat D'application

MASTER 2 Biologie végétale, parcours qualité des productions spécialisées

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Chimie, parcours Sciences Et Ingénierie De L'environnement

Objet de la formation : Le MASTER Chimie – spécialité Sciences et Ingénierie de l'Environnement (SIE) vise à former des **cadres généralistes de l'environnement dotés des connaissances scientifiques, et technologiques** leur permettant de répondre avec efficacité aux différentes problématiques environnementales auxquelles sont confrontées aujourd'hui les entreprises (PME, grands groupes), les collectivités territoriales et les bureaux d'études. La formation se veut résolument professionnelle avec une participation importante de professionnels non universitaires et un programme défini en fonction des métiers visés.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : L'accès en **Master 2** nécessite d'avoir un bac + 4 validé et reconnu en Sciences et Technologies avec une dominante en Chimie et Environnement.

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

S3 SIE1

Filières énergétiques, méthanisation, bilan carbone - 45h

S3 SIE2

Gestion, stockage et recyclage des déchets - 39h

S3 SIE3

Épuration biologique, Traitements des boues - 45h

S3 SIE4

Traitement de l'air et Systèmes d'informations géographiques (SIG)- 36h

S3 SIE5

Sites pollués et dépollution des sols - 50h

S3 SIE6

Potabilité de l'eau et recyclage de l'eau : procédés à membrane - 35h

S3 SIE7

Micropolluant dans l'environnement - 45h

S3 SIE8

Projet expérimental étudiant - 30h

SEMESTRE 4

S4 SIE9

Droit du travail, législation entreprise - 22h

S4 SIE10

Pratique de la réglementation - 28h

S4 SIE11

Anglais - 25h

S4 SIE12

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le MASTER 2 Chimie, parcours Sciences Et Ingénierie De L'environnement se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (en moyenne 5 semaines/5 semaines sur le semestre 5).

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 8 - Contrat D'application MASTER 2 Chimie Lumomat (électronique)

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Chimie Lumomat (électronique)

Objet de la formation : Le Master LUMOMAT propose une solide formation en CHIMIE en forte interaction avec la recherche scientifique et l'innovation technologique dans la filière émergente de l'électronique organique, à très fort potentiel de développement. Tout récemment récompensé par le Ministère et un jury d'experts internationaux par le prestigieux label EUR (Ecole Universitaire de Recherche), cette formation localisée sur Angers, Nantes et Rennes est fortement tournée vers l'international et se rapproche du modèle anglo-saxon des Graduate schools.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Le M2 est ouvert aux étudiants provenant du **M1 LUMOMAT** et d'autres masters 1 à dominante marquée en chimie ou en physique/chimie. L'inscription est de droit pour les étudiants du M1 LUMOMAT. Pour les étudiants provenant d'autres **masters de chimie ou physique/chimie**, l'admission est agréée après étude du dossier du candidat. Pour les étudiants provenant des autres parcours, l'admission est agréée par une commission de validation d'acquis.

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

3UE1 - Enseignements Transversaux

Anglais

Technique de communication

Projet Expérimental Etudiant

S3UE2 -Conception

Chimimétrie, plan d'expérience

Modélisation et spectroscopie théorique

Formulation

S3UE3 - Synthèse

Ingénierie moléculaire des systèmes pi-conjugués

Chimie supramoléculaire

S3UE4 - Caractérisations

Spectroscopie moléculaire et Photophysique

Spectroscopie de cœur, microscopie à champ proche

Bioimagerie

Surfaces modifiées, capteurs électrochimiques

S3UE5 - Matériaux

Matériaux moléculaires et hybrides, nanomatériaux

Electronique organique

SEMESTRE 4

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le MASTER 2 Chimie Lumomat (électronique) se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre (en moyenne 2 semaines/2 semaines sur le semestre 5).

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 9 - Contrat D'application MASTER 2 Mathématiques et application Data Sciences

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Mathématiques et application Data Sciences

Objet de la formation : Le **master Data Science** (DS) de la mention Mathématiques et Applications est une formation de niveau un (Bac + 5). Il vise à **former des cadres data-scientists** capables de mettre en œuvre les techniques mathématiques et informatiques inhérentes à ce métier, possédant en outre des compétences métiers propres aux secteurs d'activités visés par le choix d'option : données biologiques ou données numériques.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : Le parcours Data Science est à capacité limitée et l'admission en première (M1-DS) et deuxième année (M2-DS) du master est sélective. En dehors des qualités académiques, le recrutement accorde une part importante à la motivation des candidats. La validation du M1-DS entraîne l'admission en M2-DS.

I - Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

Mathématiques

S3-UE1 | 56h

Statistique en Grande Dimension et Apprentissage

S3-UE2 | 36h

Introduction à l'Analyse du Signal en Temps Discret

S3-UE3 | 52h

Séries Chronologiques et Applications

Outils numériques et Informatique

S3-UE4 | 56h

Bases de Données Avancées - Big Data

Data Visualisation

Exploration de graphes

Culture d'entreprise

S3-UE5 | 30h

Conférences professionnelles - Anglais

Communication - Préparation Insertion Professionnelle

Options Métiers (au choix)

S3-UE6 | 36h

Statistiques et Science des Données pour la Biologie I

ou

Économétrie de l'Évaluation 1

SEMESTRE 4

Culture d'entreprise

S4-UE1 | 11h

Conférences professionnelle
Création d'Entreprise
Préparation Insertion Professionnelle
Projet Tuteuré annuel

Options Métiers (au choix)

S4-UE2 | 36h

Statistique et Science des Données pour la Biologie II
ou
Économétrie de l'Évaluation 2

S4-UE3

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le MASTER 2 Mathématiques et application Data Sciences se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Établissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 10 - Contrat D'application
MASTER 2 Physique Appliquée et Ingénierie Physique
Parcours Photonique, Signal, Imagerie

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Physique Appliquée et Ingénierie Physique, Parcours Photonique, Signal, Imagerie

Objet de la formation : L'objectif principal de ce master est de former des cadres de niveau ingénieur ou des étudiants se destinant à poursuivre en doctorat, aptes à maîtriser les techniques actuelles et à élaborer les techniques de demain, dans les domaines interconnectés que sont l'interaction lumière-matière, l'optoélectronique, la photonique, l'imagerie, le traitement du signal et des images, spécialement considérés en synergie, depuis les constituants physiques jusqu'aux traitements numériques de haut niveau de l'information. L'année M1 du Master porte sur une formation en physique généraliste et prépare à la spécialisation de l'année M2. Aussi, en M2, la formation propose 3 parcours, dont un sur le site angevin qui vise à faire acquérir :

- des compétences en photonique, optoélectronique, signal et imagerie, de façon intégrative
- des méthodologies générales permettant l'adaptation et l'innovation technologique dans ces domaines

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : L'accès en **Master 2** nécessite d'avoir un bac + 4 validé dans le domaine de la **Physique ou Physique-Chimie**.

I- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

S3-UE1-MPSI | Optoélectronique

Photonique moléculaire (25h)
Laser, interactions laser-matière (25h)
Fibres optiques, composants actifs/passifs (25h)
Optique non-linéaire et applications (25h)
TP (12h)

S3-UE2-MPSI | Signal

Traitement du signal (25h)
Théorie de l'information (25h)
Imagerie computationnelle (25h)
Traitement optique du signal, holographie (25h)
TP (12h)

S3-UE3-MPSI | Imagerie

Physique de l'imagerie (25h)
Visionique (25h)
Traitement numérique des images (25h)
TP (16h)

S3-UE4-MPSI | Informatique

Langage C/C++ et logiciels (26h)

Infographie et réalité virtuelle (25h)

S3-UE5-MPSI | Formation générale

Droit des entreprises et propriété industrielle (14h)

Fiabilité, gestion de projet, sûreté de fonctionnement (8h)

Qualité, conception de produits, innovation (12h)

S3-UE6-MPSI | Projet

Projet (au fil du semestre)

SEMESTRE 4

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le MASTER 2 Physique Appliquée et Ingénierie Physique, Parcours Photonique, Signal, Imagerie se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

II- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 11 - Contrat D'application MASTER 2 Toxicologie et éco-toxicologie

Diplôme ou titre préparé : MASTER 2 Toxicologie et éco-toxicologie

Objet de la formation : Le master privilégie l'acquisition de compétences complémentaires en toxicologie générale et écotoxicologie. A l'issue, les diplômés pourront gérer des projets impliquant un pronostic (modélisation et définition de biomarqueurs relatifs à une intoxication), un diagnostic (état des lieux d'une contamination unique ou multiple) et/ou une aide à la décision (solutions mises en œuvre pour parvenir à un assainissement/détoxification). En recherche fondamentale, les étudiants évolueront sur des questionnements scientifiques portant sur l'interaction entre un toxique et son environnement ou sur la santé humaine.

Conditions d'accès à la formation :

Public cible : L'accès en **Master 2** nécessite d'avoir un bac + 4 validé dans le domaine de des Sciences de la Vie, de la chimie de l'environnement.

III- Organisation pédagogique

Organisation pédagogique et contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé :

SEMESTRE 3

Tronc commun

- Écotoxicologie & Toxicologie des pesticides et polluants
- Toxicologie & santé
- Réponses des organismes aux stress
- Analyse des risques d'exposition & homologation des pesticides
- Surveillance sanitaire & toxicovigilance ou Toxicologie du milieu marin
- Contrôle des bioagresseurs ou Cytotoxiques et Chimiothérapie, Réponse et Adaptation
- Anglais
- Projet personnel

Options

- Substances naturelles actives
- Droit de l'environnement
- Expérimentation animale (niveau 2)

SEMESTRE 4

Alternance

Durée de la formation et le nombre d'heures d'enseignement dans l'établissement :

Le MASTER 2 Toxicologie et éco-toxicologie se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance :

Rythme évolutif en fonction des compétences à acquérir par semestre.

Locaux et les équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement :

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé 2 boulevard Lavoisier 49000 ANGERS.

Profils des personnels :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

IV- Conditions financières

Le budget alloué à l'UFA par apprenti ou par action et les modalités de paiement sont annexés dans un tableau récapitulatif (Annexe 12 - Contrat D'application Conditions financières pour l'année civile 2020)

Annexe 12 - Contrat D'application

Conditions financières pour l'année civile 2020

Le Centre de formation des apprentis (CFA) prend en charge la gestion de la collecte des coûts de formations auprès des OPCO (opérateurs de compétences) correspondant aux niveaux de prise en charge validés par France Compétences. Le CFA reverse à l'établissement les sommes perçues par formations après un abattement de 10% correspondant aux frais de fonctionnement et des aides à l'apprentissage susceptibles d'être versées aux apprentis.

Le CFA établit au cours du dernier trimestre de l'année N le budget prévisionnel de l'année N+1 en fonction des contrats d'apprentissage enregistrés dans la base de données Y-PAREO.

Le CFA informera l'établissement des recettes prévisionnelles par formation.

Modalités de reversements (adopté au conseil d'administration du CFA du 25 juin 2020)

- Un acompte de 90% (après l'abattement de 10% stipulé ci-dessus) sera versé à l'établissement au mois de septembre au regard des sommes perçues par le CFA pour chaque formation au 30 juillet 2020 pour l'année universitaire en cours.

- Le solde restant de l'année universitaire en cours sera versé après réception par le CFA des justificatifs de dépenses au plus tard le 30 avril 2021
 - o si les justificatifs sont inférieurs aux recettes, versement à hauteur des dépenses, le solde vient alimenter un fonds de mutualisation dont la répartition est décidée en commission annuelle dans le cadre d'un appel à projets.

 - o si les justificatifs sont supérieurs, le CFA reverse à hauteur des recettes collectées.

Justification des dépenses de formations

Pour chaque formation, l'établissement doit transmettre au CFA l'ensemble des pièces comptables permettant de contrôler la validité des dépenses.

Seules les charges liées à l'apprentissage sont prises en compte conformément à l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail.

Il est rappelé que l'établissement a l'obligation de tenir une comptabilité analytique distinct.

Les justificatifs de dépenses de l'année civile 2020 devront être transmis au CFA au plus tard le 15 février 2021.

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Période de janvier à août 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2019-2020

- Période de septembre à décembre 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2020-2021

BUDGET PREVISIONNEL 2020 UFR SCIENCES ET TECHNIQUES

Suite à la délibération du Conseil d'Administration du 21/11/2019

		effectif au 15/11/2019	janvier à septembre 2020	septembre à décembre 2020	TOTAL	après Prélèvement 10%
UFR SC&T 49	LP MAITRISE DE L'ENERGIE ELECTRI	14	66 450 €	41 250 €	107 700 €	96 930 €
UFR SC&T 49	LP LOGICIELS LIBRES	4	17 464 €	10 200 €	27 664 €	24 898 €
UFR SC&T 49	LP PRODUCTIONS VEGETALES	5	26 370 €	19 978 €	46 348 €	41 713 €
UFR SC&T 49	M2 BIOLOGIE VEGETALE (ANGERS)	2	8 950 €	3 750 €	12 700 €	11 430 €
UFR SC&T 49	M2 MATH APPLI DATA SCIENCES (ANG)	3	14 850 €	11 250 €	26 100 €	23 490 €
UFR SC&T 49	M1 INFORMATIQUE (ANGERS)	11	48 194 €	33 480 €	81 674 €	73 506 €
UFR SC&T 49	M2 INFORMATIQUE (ANGERS)	11	47 355 €	26 784 €	74 139 €	66 725 €
						338 692 €

Versement par les OPCO du Niveau de Prise En Charge (NPEC)

Les calculs ont été faits de la manière suivante : de janvier à septembre 67% du NPEC calculé en fonction des situations des apprentis. De septembre à décembre nous avons fait une projection (50% du NPEC) sur le même nombre d'apprentis dans les mêmes catégories d'entreprises. **Ce chiffre est donc à prendre avec beaucoup de précautions**, il nécessitera une mise à jour en octobre quand nous aurons une vision sur les inscriptions 2020/2021. Nous attirons également votre attention sur le fait que la part du budget janvier à septembre reste assujettie aux NPEC décidés par les DPCO qui nous sont communiqués au fil de l'eau.

LE DIRECTEUR DU CFA
MATHIEU DOBSET



		Potential de recette sept dec 2020 nouvelles formations Rentrée 2020 + R2019 (abattement 10% déduit)	
UFR SCIENCES ANGERS	M2 PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE - PARCOURS PHOTONIQUE, SIGNAL, IMAGERIE (RENTREE 2020)	0,00 €	le seul apprenti secteur public donc financement sur 2021
UFR SCIENCES ANGERS	MASTER CHIMIE - PARCOURS SCIENCES ET INGENIERIE DE L'ENVIRONNEMENT (RENTREE 2020)	15 204,38 €	
UFR SCIENCES ANGERS	MASTER Biologie végétale parcours gestion de la santé des plantes(RENTREE 2019)	13 515,00 €	
UFR SCIENCES ANGERS	MASTER Toxicologie et éco-toxicologie	0,00 €	pas d'apprentis
TOTAL*		28 719,38 €	

Attention cette extraction est issu de données non consolidées d'YPAREO au 19/10/2020

- NPEC non confirmé par les OPCO
- rupture de contrat d'apprentissage
- Erreur d'attribution de formations, ou d'apprentis sur votre site
- Apprentis manquants
- Calcul du nombre de mois entre la date de début du contrat et le 31/12/2020, le résultat est ensuite divisé par 30 (cette méthode donne des chiffres à virgule, ce qui dans l'estimation de recette génère prévision supérieure ou inférieure à la réalité du versement)

Annexe Contrat D'application **Conditions financières pour l'année civile 2020**

Le Centre de formation des apprentis (CFA) prend en charge la gestion de la collecte des coûts de formations auprès des OPCO (opérateurs de compétences) correspondant aux niveaux de prise en charge validés par France Compétences. Le CFA reverse à l'établissement les sommes perçues par formations après un abattement de 10% correspondant aux frais de fonctionnement et des aides à l'apprentissage susceptibles d'être versées aux apprentis.

Le CFA établit au cours du dernier trimestre de l'année N le budget prévisionnel de l'année N+1 en fonction des contrats d'apprentissage enregistrés dans la base de données Y-PAREO.

Le CFA informera l'établissement des recettes prévisionnelles par formation.

Modalités de reversements (adopté au conseil d'administration du CFA du 25 juin 2020)

- Un acompte de 90% (après l'abattement de 10% stipulé ci-dessus) sera versé à l'établissement au mois de septembre au regard des sommes perçues par le CFA pour chaque formation au 30 juillet 2020 pour l'année universitaire en cours.

- Le solde restant de l'année universitaire en cours sera versé après réception par le CFA des justificatifs de dépenses au plus tard le 30 avril 2021
 - o si les justificatifs sont inférieurs aux recettes, versement à hauteur des dépenses, le solde vient alimenter un fonds de mutualisation dont la répartition est décidée en commission annuelle dans le cadre d'un appel à projets.

 - o si les justificatifs sont supérieurs, le CFA reverse à hauteur des recettes collectées.

Justification des dépenses de formations

Pour chaque formation, l'établissement doit transmettre au CFA l'ensemble des pièces comptables permettant de contrôler la validité des dépenses.

Seules les charges liées à l'apprentissage sont prises en compte conformément à l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail.

Il est rappelé que l'établissement a l'obligation de tenir une comptabilité analytique distinct.

Les justificatifs de dépenses de l'année civile 2020 devront être transmis au CFA au plus tard le 15 février 2021.

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Période de janvier à août 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2019-2020

- Période de septembre à décembre 2020 : correspondant aux charges liés à l'année universitaire 2020-2021